

Annexe : 5  
Première partie : retranscription des entretiens

Date de l'entretien : **31 mai 2019**

Nom d'emprunt de l'interviewer : **Marie**

Lieu de l'entretien : CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

**Durée : 41 minutes**

### **Partie I : Questions générales**

- Quelle est votre définition de l'art.60?

Réponse :

Article 60, c'est donc, c'est un job qui vous permet d'apprendre de nouveaux trucs, en fait un nouveau. Je ne sais même pas bien m'exprimer en fait. Rire... mais vous allez comprendre eihn ! En fait, voilà, c'est un job où tu apprends beaucoup de choses, tu apprends un nouveau métier, tu apprends beaucoup de choses, tu apprends un métier quoi, le métier d'aide logistique en fait. C'est ça que tu apprends. Sans forcément avoir un diplôme quoi, c'est ça qui est bien.

C'est aussi obtenir une expérience professionnelle ?

Oui voilà, exactement.

- Comment vivez-vous votre travail actuel ?

Réponse :

Je le vis très bien franchement, j'aime vraiment ce que je fais euhh, je le vis très très bien et j'aime vraiment me lever le matin et dire que je vais aller travailler en fait. J'aime vraiment bien. C'est vraiment le bon truc en fait que vous m'avez trouvé, le bon job que vous m'avez trouvé et euhh, je vous remercie d'ailleurs par rapport à ça et c'est vraiment ce que j'aime bien faire en fait. J'ai trouvé quelque chose que j'aimais bien faire, j'ai enfin trouvé quelque chose qui me plaisait vraiment et pas me dire justement le matin, « *non je dois me lever pour aller travailler,* » non c'est vraiment quelque chose que j'aime vraiment faire pour m'occuper des personnes âgées, euhh leur préparer leurs petits déjeuner, euhh, faire un peu d'ordre dans leurs chambres. Franchement c'est que ce que j'aime faire en fait. Ça m'a plu, franchement, ça me plaît vraiment.

## **Partie II : Représentation de l'activité professionnelle**

- Quelle a été votre réaction lorsqu'on vous a annoncé que vous alliez débiter un contrat Art.60?

### Réponse :

J'étais très contente parce que ça faisait un bon moment que je cherchais un boulot euhh une fois venue ici on m'a directement trouvé un travail en fait, après une semaine enfin, il y avait quelques difficultés, mais après une semaine d'entretien, j'ai directement eu le boulot et s'était, ce qu'enfin je cherchais vraiment à travailler donc ça m'a vraiment, ça m'est bien tombé dessus et voilà, moi, j'ai directement accepté.

Pourquoi cette réaction?

J'étais contente, j'étais justement contente parce que ça vite, c'est vite parti en fait dès l'entretien avec vous, directement j'ai eu l'entretien avec le Home même et le lundi d'après j'ai commencé quoi s'était vraiment, je voulais vraiment travailler en ce moment-là quoi. Je cherchais vraiment à travailler.

- Qu'avez-vous pensé de votre accueil et de votre formation à votre arrivée au CPAS?

### Réponse :

J'ai eu un très, très bel accueil au niveau de l'équipe, au niveau même de la cheffe euhhh. Ils m'ont très, très bien accueilli comme si j'étais, enfin, on dit souvent que les articles 60 sont mis de côté, les articles 60, on les traite pas comme ceux qui travaillent euhh, comme ceux qui travaillent euhh, enfin qui sont fixes, mais moi, je n'ai pas ressenti ce côté-là. J'ai directement ressenti que je faisais directement partie de l'équipe et euhh, ça m'a très bien plu justement et c'est ça qui m'a aussi bien plu parce que j'avais, enfin, je pensais qu'on aller être de côté, qu'on n'aller enfin pas bien m'expliquer les choses. Enfin, voilà quoi, on m'a directement pris dans le groupe en fait et c'est ça que j'ai très bien aimé.

Et vous avez été formé aussi ?

Oui, j'ai été formée avec donc avec mes deux collègues, je suis restée une semaine à travailler avec eux, matin comme le soir, et c'est là où j'ai appris euhhh, ou j'ai appris le job en fait. C'est ça qui m'a beaucoup plu vu qu'ils m'ont vraiment pris comme leur euhh, enfin ils m'ont vraiment pris dans leur groupe quoi, directement.

- Votre avis concernant l'Art.60 a-t-il changé depuis votre engagement? Si oui, en quoi?

Réponse :

Non, non, il est resté le même.

- Quel est l'aspect le plus positif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Le plus positif, c'est les tâches, je travaille dans plusieurs étages et je vois vraiment le changement en fait, niveau des collègues, et tout donc euhh enfin, mon étage, je préfère vraiment le premier étage que le deuxième, le troisième parce que je sens vraiment la différence en fait. Je sens vraiment la différence euhhh que ça soit au niveau travail ou bien au niveau ambiance, ou bien euhhh niveau, entre nous quoi, euhh, même les personnes âgées en fait. C'est vraiment euhhh.

Les personnes du premier se sont mes petits vieux quoi. Je m'entends sur bien avec eux, je pale souvent avec eux, on se raconte nos vies et c'est autrement, c'est autre chose quoi.

Au premier étage se sont les personnes valides ?

Il y a les deux, il y a le mélange, c'est-à-dire, il y a ceux qui savent marcher enfin qui sont bien quoi et il n'ya en qui sont en fin qui sont en chaise roulante, qui ne savent pas marcher, qui n'arrive pas à bien voir, qui sont, oui mentalement aussi, il y n'a en qui raconte des bêtises, il y a Alzheimer aussi. Il y a souvent des... enfin, il ya quelques personnes qui sont aussi comme ça. Il y a un mélange en fait. Il ya un mélange de tout.

Donc l'aspect positif pour vous serait les tâches que vous faites ? Quelles sont ses tâches ?

Les tâches que je fais, c'est faire les tartines, le petit déjeuner, c'est euhhh faire le lit, débarrasser les tables, ranger leurs chambres, donc tout ce qui est frigo, tout ce qui est, vraiment chambre, tout ce qui est poussière. Faire le rangement dans leurs chambres, et souvent leur donner enfin aider à manger aussi, c'est ce que j'aime bien. Ce que j'aime aussi faire. C'est vraiment rigoler avec eux aussi. Enfin, c'est vraiment des petits trucs concrets comme ça et voilà.

- Quel est l'aspect le plus négatif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

J'ai vu, non, j'ai euhhh...le plus négatif, non le plus négatif, je sais que par rapport à certains collègues aussi euhhh, d'aide logistiques, euhhh, les tâches les plus, ils délaissent leurs tâches à eux pour que moi, je puisse le faire en fait. C'est ça que je comprends enfin vous avez compris ?

Non ! Je n'ai pas compris ?

Je n'arrive pas à m'exprimer, enfin, il y a quelques collègues qui euhhh, au lieu de faire leurs tâches, ils se disent écoute, l'article 60 est là quoi. Vous voyez, elle est là, elle a un contrat d'un an, et donc elle le fasse, après quand elle part c'est nous qui allons réattaquer mis tant qu'elle est là, on la laisse faire.

Mais vous m'avez dit ici au début que vous avez été intégrée au groupe ?

Oui, oui, il y a quand même des petits trucs comme ça quoi, dans le groupe aides-soignants, infirmiers, enfin aide logistique, nous sommes seulement trois, mais je parle, quand je parle, je vous ai parlé du groupe entier. C'est vraiment l'étage entier pour les collègues de l'étage, mais après, voilà, il y a une ou deux collègues qui font qui pensent comme ça quoi.

Dans l'équipe Nursing ?

Oui, ils disent que l'article 60 est là, c'est bon elle peut le faire.

Mais est-ce que certaines de vos tâches sont faites par les autres ? Aides-soignantes, infirmiers ?

A part le lit, non, à part le lit, non !

Alors pourquoi ils vous demandent de faire leur travail, je ne comprends pas ?

Moi, non plus, je ne comprends pas, tout ce juste voilà euhh peut-être ils se disent que c'est sa tâche à elle. Par rapport au lit, maintenant le lundi, j'ai dix lits à faire, dix grands lits à faire, donc changer de draps, et tout, il y a trente autres lits que je dois faire moi-même toute seule. Tandis qu'eux aussi peuvent le faire quoi, ce n'est pas moi qui les faire, bon pour eux, ils se disent bon elle fait le lit autant faire tous les lits quoi, des petits trucs comme ça sinon, on s'entend bien c'est juste des petits trucs comme ça quoi, qui reste quand même un aspect négatif.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec votre fonction?

Réponse :

Oui, je faisais, j'étais en études, j'étais en aide-logistique pour devenir aide-soignante, mais j'ai arrêté en aide logistique. Je suis restée trois ou quatre mois en aide logistique et puis, j'ai arrêté l'école en fait, mais s'était vraiment pour devenir aide-soignante en fait s'était ça mon but. Et On me dit ça souvent aussi au travail que je peux aussi devenir aide-soignante vu comment je m'occupe des personnes âgées, vu que enfin comment j'explique, de temps à temps, il y a des nouvelles aides-soignantes, je leur explique même ce qu'elles doivent faire Vu que je suis très bien euhhh, je vois ce qu'ils font et comme ça m'intéresse, on me dit souvent, la cheffe me dit souvent, « *toi je te vois bien comme aide-soignante, toi je te vois bien comme nous en fait* », mais pour le moment je suis une aide logistique. Enfin, j'ai arrêté en aide-logistique quoi. C'était vraiment ce que je voulais faire. Enfin augmenter peut-être après mon contrat, je vais faire une formation pour devenir aide-soignante.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec vos intérêts personnels?

Réponse :

Oui, c'est-dire-dire un exemple. Non ! Voilà comme je dis, c'est vraiment quelque chose que j'aime faire.

- Que pensez-vous de votre encadrement (accompagnement) par votre assistant social?

Réponse :

Non, ça n'a pas été nécessaire, depuis que j'ai commencé à travailler, je n'ai pas eu trop contact avec l'accompagnateur. Je n'ai pas eu trop contact avec eux, donc euhhh. Non !

Y a-t-il eu des évaluations sur place ?

Non, pas à ce que je sache.

Est-ce que tu aurais voulu avoir un accompagnement un peu plus ou pas ?

Oui, pour temps à temps de savoir comment ça se passe, pour temps à temps savoir euhh, si je suis bien là où je suis, si j'aime vraiment ce que je fais, oui, oui, pourquoi pas, enfin des bêtes questions quoi. De temps à temps un coup de fil, pour voir comment, si tout se passe bien, oui !

Et donc c'est quand même nécessaire de faire les évaluations ?

Oui, oui, comme ça moi-même je sais si je fais bien mon boulot ou pas quoi. Comme ça je peux savoir aussi si je le fais correctement ou si je dois m'améliorer ou si je dois changer quelques petits trucs euhh, voilà quoi.

- Vous sentez-vous autonome dans votre travail?

Réponse :

Oui, je suis capable de faire tout, toute seule. Je suis capable, oui ! Je fais souvent aussi seule. Par exemple, toutes mes tâches en fait, toutes mes tâches, enfin, je n'ai besoin de personne qui soit derrière moi. Je sais, en fait, moi, je suis carrée dans ma tête donc si, je sais ce que je dois faire, je le fais correctement, je n'aime pas laisser une tâche sans savoir que je l'ai pas bien faite en fait. Il y a toujours, je ne serai pas bien dans ma tête en fait. Je dois toujours voir si je l'ai bien fait, ou si euhhh. Par moi-même, c'est de moi-même, je suis comme ça. Je n'aime pas délaissé quelque chose ou bien me dire, bon, je le ferai demain. J'aime vraiment que ça soit bien fait et je n'ai besoin de personne pour euhh, pour enfin...

Justement ce sont donc vos qualifications ou bien votre expérience qui fait que... ça un impact positif ?

Voilà, oui par rapport au temps, comme au début par exemple, j'avais fait un tard toute seule, donc j'avais fait le soir toute seule, mais, je n'étais pas bien formée, on ne m'avait pas bien expliqué les choses quoi. J'avais fait le bordel en fait. Mais s'était la première fois tout au début de mon contrat. Donc, le lendemain, ma cheffe est venue chez moi et elle m'a expliqué comment je devais faire les choses et je ne savais pas, ça je ne savais pas, ça je ne savais pas, donc elle m'a appris des nouvelles choses, enfin, des jours aux jours j'apprends de nouvelles choses par rapport à mon métier, mais dès qu'on m'explique, non ça tu ne peux pas faire, donc, voilà dès qu'on m'explique les choses, je n'ai besoin de plus personne derrière moi. En fait, voilà ça va faire 6 mois que je suis là et je sais quoi faire en fait et correctement, faire les choses correctement.

Et donc la formation est nécessaire pour évoluer ?

Au début, oui, oui, oui.

- Ressentez-vous une sécurité d'emploi par rapport à votre travail Art.60?

Réponse :

Non, une sécurité d'emploi c'est-à-dire. Non, ça reste un article 60 peut être bien avec un petit... Non, je ne pense pas... après mon contrat, je vais quand même refaire une formation quand je ne pourrais pas trouver un travail directement, je ne pourrais pas trouver un travail directement, à part si c'est toujours en aide logistique, ok j'ai de l'expérience, 1 an d'expérience, mais voilà quoi.

J'aimerais bien qu'il me reprenne mais, bon rire... ça j'espère, mais bon, ça on ne peut pas euhh. On doit toujours avoir un plan B en fait. Le plan B euhh, mais c'est comme je vous ai dit mon plan B, c'est de faire une formation pour devenir aide-soignante, justement.

### **Partie III : Effets de l'article 60**

- Pensez-vous avoir acquis de nouvelles compétences/qualifications en travaillant?

Réponse :

Ouais, c'est toujours de l'expérience que j'ai eue, maintenant si je vais trouver autre part ... en aide logistique j'ai toujours de l'expérience, 1 an d'expérience c'est beaucoup, donc voilà, je peux toujours mettre ça dans mon CV, et voilà, ils vont voir que j'ai de l'expérience et peut être ça peut fonctionner.

Est-ce que par rapport à l'horaire vous avez quelque chose à dire ?

J'ai toujours été à l'heure comme c'est à côté, j'ai toujours été à l'heure. Toujours.

Le fait d'être à côté c'est intéressant aussi ?

Très intéressant, oui.

Le contrat m'aide beaucoup, comme je vous ai dit, j'ai un mariage à préparer donc voilà ça m'aide beaucoup. Financièrement ça m'aide beaucoup et voilà, même pour mes compétences et voilà, des nouvelles compétences. Je peux encore ajouter de truc dans mon CV, c'est toujours mieux d'avoir des nouvelles expériences, d'avoir des nouveaux petits trucs pour ajouter pour aussi avoir un autre job plus facilement en espérant qu'on a un job plus facilement j'espère après, et voilà.

- Si vous avez de nouvelles compétences, comment faites-vous pour entretenir ces nouvelles qualifications?

Réponse :

Je fais pareil que chez moi, à part trouver un autre job pour garder mes qualifications enfin vous n'avez compris ? C'est dans ma tête en fait, c'est dans ma tête, mais si ça part je peux réapprendre, ça peut me prendre un jour ou deux mais sinon c'est toujours là quoi. Ça peut revenir rapidement.

- Votre travail a-t-il un impact sur votre santé?

Réponse :

Non, à part les poubelles, quand je dois porter les poubelles ou bien les sacs de linges. Les sacs de linges, je dois les mettre dans les chariots. Ils sont très très lourds et comme j'ai une santé très basse, je suis souvent très vite essoufflée par rapport à ça, même les poubelles si elles sont super lourdes, les porter, les mettre dans les chariots, ça me fait quand même mal est je sens mon cœur pas en super forme. Donc, il y a juste ça qui joue à ma santé en fait ou sinon euhhh.

Ce sont donc les conditions de travail ? Peut-on faire quelque chose pour améliorer ça ?

Rien à faire, c'est moi qui doit le faire, c'est mon travail à moi en fait, et c'est la personne du tôt qui fait ça ce n'est pas la personne du tard. Quand je commence, à 7h00 du matin, c'est la personne qui travaille de 7h00 à 15h00. C'est à elle de faire ces tâches-là. De vider les poubelles, et de faire descendre les linges, oui.

Où sont ces linges ?

Les linges, on va les mettre dans un sac à linge et on va les mettre dans la petite pièce ...et avec un grand chariot, et moi, je vais les mettre dans le chariot, c'est haut quoi, je dois vraiment les porter de toute mes forces pour monter jusque tout en haut. Comme les poubelles, elles sont super lourdes, ce sont des sacs super lourds, et de fois temps à temps euhhh, j'appelle un homme pour venir m'aider quoi. Vraiment très lourd, et même pour dehors, quand je dois les mettre dans la poubelle même dehors, dans les conteneurs, c'est vraiment lourd quoi. Et je suis vraiment vite essoufflée par rapport à ça. Seulement ça.

- Votre travail a-t-il un impact sur votre mental?

Réponse :

Non. Aucune angoisse, je suis bien en fait. Je suis bien, je suis soulagé de travailler sinon rien de plus.

- Votre réseau social a-t-il évolué depuis votre engagement?

Réponse :

Oui, je vois de collègues à l'extérieur, euhh donc mes collègues aides-soignantes en fait. C'est les aides-soignantes. Plus les aides-soignantes et les infirmières aussi euhhh. On s'entend super bien encore hier j'étais avec une collègue aide-soignante. Tant tôt aussi je serai avec elle hors du travail, vraiment, on sort souvent ouais ouais ouais et j'ai vraiment créé de bons liens avec eux, même de se voir hors du travail on se voit souvent.

- Vous sentez-vous différent de vos collègues non-articles 60?

Réponse :

Non ! Les fixes ?

Comme, je vous ai dit tant tôt par rapport aux tâches, « *elle c'est un article 60, elle peut le faire* » mais, juste par rapport à ça, par rapport à ses collègues là. Euhh voilà.

Pouvons dire que vous êtes discriminée ?

Non, pas exagérer, pas à ce point-là du tout, non, non, non, pas du tout. Non !

#### **Partie IV : Dimension perspective**

- Qu'est-ce que vous pensez faire après votre contrat article 60 ?

Réponse :

Comme, je vous l'ai dit, une formation d'aide-soignante vu que je suis toujours avec eux, je vois toujours ce qui se passe euhh que ça soit positif ou négatif dans le domaine aide-soignante. Je suis toujours avec eux en fait, et ça m'intéresse beaucoup en fait le métier d'aide-soignante, et donc voilà. C'est faire une formation d'aide-soignante pour monter plus haut, en fait qu'aide-logistique. Je peux monter plus haut et devenir aide-soignante. C'est étape par étape, en fait et voilà. Pourquoi pas devenir infirmière, si je peux encore monter encore plus haut, pourquoi pas. Le projet c'est formation après, et monter un peu plus haut, un étage plus haut. Ça reste toujours

dans le même domaine. Maintenant, j'ai trouvé mon domaine, maintenant que je travaille dans ça et comme je n'avais pas travaillé avant. J'étais au CEFA, et on ne m'a pas trouvé le travail par rapport à aide-soignante. Je ne sais pas vraiment ce que s'était enfin aide logistique, je ne savais pas ce que s'était et maintenant que j'y travaille ben ! Je vois c'est vraiment quelque chose que j'aime en fait, et si je peux monter plus haut, je monterai plus haut

- Est-ce que vous pensez que cette expérience vous aidera à retrouver un autre travail ?

Réponse :

Si je reste en logistique, ça peut beaucoup m'aider, ça pourra beaucoup m'aider parce que ce n'est pas un job d'un ou deux mois. C'est vraiment un job de 1 an, donc, ça pourrait bien m'aider.

- Est-ce que vous appréhender de retourner au chômage ?

Réponse :

Je n'ai pas envie, rire, je n'ai pas envie, je ne sais pas. Franchement rester à la maison, ok chercher un job ou quoi mais rester à la maison ça ne m'intéresse pas en fait. J'ai toujours voulu travailler, j'ai toujours été quelqu'un qui travaille que ça soit en job étudiant ou autre, j'ai toujours voulu travailler, et euhh rester à la maison au chômage, je ne sais comment je vais le prendre, mais je n'ai plus l'habitude, je n'ai plus l'habitude, c'est pour ça j'espère on croise des doigts qu'un mois ou deux mois après, ils auront encore besoin d'une aide logistique et qu'ils ne trouvent pas d'article 60 qu'on m'appelle en fait. C'est ça que j'espère et que je souhaite, et euhh voilà. Mais, au chômage, je ne sais du tout comment je vais m'y prendre, enfin, je vais plus m'ennuyer qu'autre chose en fait. Je devrais m'occuper, d'office je chercherai quelque chose d'autre. Faire ma formation ou bien faire un job qui est pareil quoi, mais pas rester au chômage. Non ! Pas rester au chômage, je n'ai pas envie.

Mais, est-ce qu'avant article 60 vous aurez imaginé de pouvoir rester au chômage ?

Avant article 60, j'étais à la maison, j'étais en train de me reconstruire, vu que j'avais et voilà, j'avais des difficultés, et je ne voulais pratiquement rien faire de ma vie en fait. Je voulais que rester à la maison, mais une fois que j'ai changé, et que je me suis reconstruite. J'ai vu que, j'ai vu les choses autrement en fait, et que rester à la maison ne servait à rien du tout, et avoir un job c'est beaucoup mieux quoi. Je me suis vraiment reconstruite, c'est pour ça que je ne vais

plus rester comme avant à la maison, entrain de rien faire en fait. J'ai déjà eu ça, et donc je n'ai plus envie de retomber dans ça en fait. Je vais vraiment m'occuper en fait, je dois m'occuper.

Est-ce que durant cette période vous étiez en dépression ?

Ouais, ouais, c'était une période dépressive, c'était à cause de mon poids aussi, je faisais 114 kilos, et donc maintenant que j'ai bien perdu, j'ai perdu plus de 50 kilos euhh, ma vie a complètement changé en fait. Ma vie a complètement changé que ça soit au niveau professionnel, niveau euhhh, enfin à la maison. Que ça soit en dehors de la maison, en dehors du boulot, partout, partout ça changer. Je vois vraiment, même avec les personnes que je connais en fait, même avec des amis, tout à changer, tout à changer en fait, toute ma vie à changer, positivement. Bien sûr !

Je me sens beaucoup mieux, j'ai plus confiance en moi, je travaille, j'ai voilà, j'ai des amis quoi, j'ai ma famille, je vais me marier, et donc voilà. C'est vraiment, pour le moment je suis bien quoi.

- Est-ce que vous pensez que vous garderez les liens que vous avez tissés durant votre contrat article 60 ?

Réponse :

Oui, je pense bien. Ouais, ouais. Je les garderai.

Et avec le service ISP, le service social du CPAS ?

Ça, je ne sais pas, si j'habite toujours à Berchem, pourquoi pas, mais si j'habite hors de Berchem, je ne pense pas.

### **Conclusion de Marie**

Franchement, il faut être soi-même, il faut être soi-même et vraiment rester soi-même, et bien écouter, bien faire ce qu'on demande comme ça vous apprenez beaucoup, enfin, vous apprenez plus facilement votre métier, et ne pas euhhh, voilà. Il y a en qui, je sais qu'il y a en qui font beaucoup, beaucoup d'absences et qui euhhh qui ne font pas bien quand ils sont là, ils ne font pas bien leur job. Et donc ça nous met nous en difficulté et franchement il faut bien, si vous voulez faire ça, c'est, il faut le faire avec le cœur quoi. Vu que ce sont des personnes âgées, c'est des personnes et voilà, c'est ça en fait. Si vous n'aimez pas faire ça, ne le faites pas quoi. Parce que si c'est pour mal faire le travail alors qu'ils ont besoin que tout soit bien fait, ça sert à rien, il faut chercher autre chose, parce qu'ici voilà comme ce sont des personnes âgées, il y

a des tâches à faire euhhh. Il faut vraiment les faire, il ne faut pas les délaissier, sinon ça va accumuler et franchement, non ! Voilà.

Date de l'entretien : **04 juin 2019**

Nom d'emprunt de l'interviewer : **Richard**

Lieu de l'entretien : CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

Durée : **34 minutes.**

## **Partie I : Questions générales**

- Quelle est votre définition de l'art.60?

### Réponse :

Pour moi, c'est une réinsertion pour après quoi trouver du travail. C'est un tremplin on va dire, un tremplin pour recommencer une nouvelle euhhh. C'est une réinsertion dans la société. Ça nous permet de reprendre du contact avec des gens, de se sociabiliser voilà.

- Comment vivez-vous votre travail actuel ?

### Réponse :

Franchement très, très bien, franchement, je travaille dans une bonne ambiance, bonne, c'est important l'ambiance. Non, franchement oui. En plus, ils sont là pour nous diriger. On n'est pas entre parenthèse nous sommes articles 60, mais ils ne nous considèrent pas comme des articles 60. On fait partie de la famille, c'est ce qu'ils m'ont toujours dit, donc il n'y a pas de ... c'est tout le monde sur le même pied d'égalité. En tout cas en cuisine, maintenant dans les étages, je ne sais comment ça se passe.

Evidemment, il faut respecter le chef, il faut.. , il y a une certaine hiérarchie, mais sinon, il n'y a pas de différence entre article 60. « *Moi, je me prends comme exemple avec une collègue qui est fixe ou comme les autres fixes* ». Moi, on m'a dit, ici c'est une famille, on a un truc à dire, on le dit, et voilà, on résout nos problèmes ensemble, et ils sont toujours prêts à t'aider aussi bien moralement, qu'allez, si tu as de problème dans le travail, ils sont là. Pour ça chapeau ! Ce n'est pas parce qu'on est article 60 qu'on est de mec à problème, ou non c'est ... voilà, il faut toujours donner une chance à tout le monde quoi. Il faut donner une seconde chance, et voilà, j'espère que je la saisis de mon côté et donc voilà.

## **Partie II : Représentation de l'activité professionnelle**

- Quelle a été votre réaction lorsqu'on vous a annoncé que vous alliez débiter un contrat Art.60? Pourquoi cette réaction?

Réponse :

Moi, personnellement, parce que j'étais dans une situation assez délicate, donc, moi, ça m'a fait plaisir. Donc, moi, je l'ai pris à la volée quoi, moi, je n'ai pas eu de préjugé quoi. Je n'ai pas eu de ....

Parce que, moi, je suis un gars qui a toujours travaillé, travaillé, travaillé, pendant 2 ans, je n'ai pas travaillé. J'avais l'impression de brasser du vent, de ne rien faire et quand on a comme ça travaillé pendant 25 ans et que pendant deux ans, on ne fait rien, on se dit qu'on ne sert à rien. Et ce n'est pas dans mon tempérament.

Non, non, très, très content.

- Qu'avez-vous pensé de votre accueil et de votre formation à votre arrivée au CPAS?

Réponse :

Très bon accueil, formation très bien, au début on a dû faire la vaisselle mais ça c'est dans tous les emplois. Au début, tu commences comme ça et puis, tu peux monter petit à petit. Donc euhhh, non, très bon accueil. Comme, je l'ai dit très sociable, très .. Ils te mettent à l'aise directement. T'es pas mis de côté, non ils te mettent à l'aise. De couper des légumes, préparer la soupe, ils t'aident, voilà.

- Votre avis concernant l'Art.60 a-t-il changé depuis votre engagement? Si oui, en quoi?

Réponse :

Moi, je n'ai jamais connu moi, article 60, je vais dire, je ne savais pas que ça existait en fait. Moi, j'ai toujours travaillé dans le truc privé euhhh. Je ne sais même pas que ça existait en fait. Mais, moi, je trouve que pour les gens qui se trouvent dans les difficultés c'est un..., Je me répète c'est très bon tremplin pour le future franchement.

- Quel est l'aspect le plus positif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Tous les jours, j'apprends quelque chose, même si j'ai 25 ans de métier, j'apprends tous les jours que je suis là. Donc, ça, déjà de nouveau grâce à mes cheffes. Mais j'apprends tous les jours quelque chose.

Je ne suis arrivé là en disant que j'ai 25 ans de métier, je sais tout, non ! Parce que tous les jours, on apprend quelque chose. Ils m'ont appris encore de trucs que je ne connaissais pas, et voilà.

Et par rapport au lieu de travail ? au salaire ? ou à la santé ?

Salaire, rien à dire, moi, je trouve que pour article 60, c'est bien payé, on a un bon salaire quand même. On a beaucoup d'avantages, les congés, les récupérations. Moi, je trouve que, c'est correct.

Pour le lieu de travail, c'est correct et pourtant je ne voulais aller travailler là. Mais comme quoi, la vie est comme ça, voilà.

- Quel est l'aspect le plus négatif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Je n'ai pas d'aspect négatif, franchement non ! Je vais dire dans la cuisine, ce qui se passe en haut, je sais qu'il y a des trucs mais pour moi non ! Aucun, personnellement, c'est bizarre.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec votre fonction?

Réponse :

Ouais, ouais, franchement ouais.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec vos intérêts personnels?

Réponse :

Déjà, j'étais dans un trou, et maintenant je commence à avoir confiance en moi, voilà. Je pense pour tout un chacun. Pour ça rire... (*Monsieur me montre ses dents puisque le CPAS avait pris en pris en charge gratuitement le placement de ses prothèses dentaires avant sa mise au travail*). Ouais, mais pour moi, c'est important bien sûr.

- Que pensez-vous de votre encadrement (l'accompagnement) par votre assistant social?

Réponse :

On fait, j'ai commencé avec monsieur X, je n'ai l'ai vu qu'une fois, lors de l'évaluation avec mes cheffes, sinon, à chaque fois que je l'appelais, il était en vacances ou pas là. D'un côté, je suis content enfin il y a beaucoup de gens qui sont contents du changement.

Vous pensez que l'accompagnement est important pour vous ?

Bien sûr, on a toujours besoin, par exemple les abonnements, pour des garanties locatives, comment est-ce qu'il faut faire, comment est-ce que je sais que vous êtes là. C'est un soutien bien sûr. Même s'il y a en qui...

- Vous sentez-vous autonome dans votre travail?

Réponse :

Oui, oui, j'ai toujours été autonome moi, à part mes deux années de creux là où...mais sinon j'ai toujours...

- Ressentez-vous une sécurité d'emploi par rapport à votre travail Art.60?

Réponse :

Je vais être franc avec toi en fait, moi, je vais avoir 50 ans, je le dis, je vais avoir 50 ans. Mon article 60 va se terminer dans 10 mois, mais est-ce que je vais encore trouver encore du boulot. C'est ça qui me fait peur moi. C'est pour ça que moi, je dis, aux jeunes avec qui je travaille, baisser pas les bras, il n'y a en qui ne viennent pas, il n'y a en qui si..., il y a en qui profitent du système. C'est un tremplin, vous vous n'êtes pas là pour les ennuyer. Je leur dis, de fois, ils m'appellent le doyen là parce que je leur donne des conseils. Alors que je n'ai pas à donner des conseils, je suis comme eux. Moi, je le dis, maintenant est-ce ça rentre, ça ne rentre plus ! Moi, je ne sais pas.

### **Partie III : Effets de l'article 60**

- Pensez-vous avoir acquis de nouvelles compétences/qualifications en travaillant?

Réponse :

En fait, moi, j'ai toujours fait la salle, je n'ai jamais fait la cuisine. Puisque la cuisine, je ne l'aime pas, mais maintenant oui, grâce à cette formation, j'ai comme je le dis tantôt j'ai appris des trucs que je ne savais pas en cuisine.

- Si vous avez de nouvelles compétences, comment faites-vous pour entretenir ces nouvelles qualifications?

Réponse :

Franchement, je ne sais pas. J'ai des propositions de travail mais ça va de nouveau être des horaires de malade, et c'est pour ça que je ne voulais plus.

Les horaires, c'est important pour vous ?

Bien sûr.

- Votre travail a-t-il un impact sur votre santé?

Réponse :

Ouais, ouais, parce qu'avant je me laisser aller, je me disais, je vais être cache. J'attendais mon CPAS, que c'est ce que je faisais, j'allais boire. Là maintenant, j'ai un travail, j'ai perdu 5 kilos, c'est important pour la santé, voilà. Je ne pense plus euhhh. J'ai été dépendant à l'alcool, je suis désolé. Et donc maintenant, je bois encore mon apéro après le service mais ce n'est plus comme avant. Avant, je buvais 10 à 15 bières par jour, mais maintenant c'est quoi 2 ou trois. C'est grâce au travail, c'est malheureux à dire. Le fait de travailler ça me change des idées, je suis bien là, je ne sais comment t'expliquer, je vais dire, je suis comme un peu à la maison, parce que je suis bien, je suis bien accueilli, les gens sont sympas, à l'aise.

- Votre travail a-t-il un impact sur votre mental?

Réponse :

Ouais, déjà plus confiance en moi, je peux dire que oui, avant, je frôlais les murs on va dire, maintenant, je suis fier d'avoir du travail, je peux dire à mon fils, voilà que papa travaille, et il est content aussi. Allez c'est un autre ....il y a une autre ambiance, ça c'est important, je trouve,

ça se passe mieux avec sa maman, ça se passe mieux avec lui et voilà donc...Maintenant, je peux dire que papa travaille et il est content.

- Votre réseau social a-t-il évolué depuis votre engagement?

Réponse :

Ouais, ouais, ça n'a rien à voir quand on travaille dans le privé où on a une équipe de 10. Ici, je peux te citer tous les prénoms de tous les articles 60, de tous les infirmiers, parce que moi, je suis, je vais vers les gens, ah oui, je connais beaucoup de monde, ça. Que même ma cheffe directe, me dit euhh, « *moi ça fait 22 ans que je suis, je ne connais pas son prénom* ». Je suis comme ça moi, mais c'est grâce à ça (*Monsieur me montre ses dents puisque le CPAS avait pris en pris en charge gratuitement le placement de ses prothèses dentaires avant sa mise au travail*) je suis plus franc, et voilà encore merci !

Mais c'est qui me fait peur, c'est quand j'ai fini mon contrat, est-ce que je vais retomber comme avant ? ou ?

Je ne sais pas, ça me turlupine, tu vas me dire c'est dans 10 mois, mais ça fait déjà 7 mois depuis que je suis là. Je ne les ai pas vues passé, donc ça passe vite. C'est qui me donne un petit stress. Si c'est pour de nouveau retomber dans ...je n'ai pas envie quoi !

- Vous sentez-vous différent de vos collègues non-articles 60?

Réponse :

Non, jamais en cuisine, j'ai entendu dire, il y a un article 60 qui commence. Jamais, ça s'est banni ! « *C'est Paul, Aline Linda, et ainsi de suite, il y à jamais dire, voilà, il y a un article 60 qui commence le 27 mai. Non, Linda, commence le 27 mai* ». Je dis il n'y a pas de ... mais il faut respecter. Il n'y a pas de ... tout le monde sur le même pied d'égalité.

Est-ce qu'il ya une discrimination ?

Non ! Non ! Franchement non ou alors ils cachent bien leur jeu ! Mais, je ne pense pas. Non, non.

**Partie IV : Dimension perspective**

- Qu'est-ce que vous pensez faire après votre contrat article 60 ?

Réponse :

Me battre pour avoir un contrat au Val des fleurs, même si je dois aller voir la directrice, ou le bourgmestre, j'irais. Mais, je ne vais pas attendre mon dernier mois pour le faire. Je vais commencer après les vacances de Pentecôte, la semaine prochaine, parce que je dois bouger, c'est oui ou c'est non. Voilà.

Malgré le fait qu'on me dit, il n'y a pas de place, il y a pas de place, on m'engage pas, on n'engage pas, mais l'espoir fait vivre, je sais qu'ils sont en manque de budget, de si, de ça, mais je suis un battant moi, je suis un bélier, têtue. Je vais, je souhaiterais même si ce n'est pas en cuisine, dans les étages voilà. Je suis tellement bien là. Vous m'avez vraiment aidé, je vais vous remettre la monnaie de la pièce.

Non, non, c'est notre mission au CPAS ?

Comme je vous le dis, il y a en qui font là leur contrat et après pour le reste ils s'en foutent, ils viennent 4 mois sur le 6 mois. C'est un exemple, Ils sont tout le temps malade, ça les ennuie, il fait beau, ils ne viennent pas, ce n'est pas ça, mais ça c'est les gens c'est leur mentalité, c'est la nouvelle société. C'est comme ça, les jeunes maintenant c'est comme ça.

- Est-ce que vous pensez que cette expérience vous aidera à retrouver un autre travail ?

Réponse :

Non, je ne pense pas, je ne pense pas, parce que sans me jeter des fleurs, je sais ce que je veux, je sais que ça sera si je dois trouver un boulot ailleurs qu'ici, ça ne sera pas en cuisine puisque, j'ai jamais aimé de travailler en cuisine, puisque j'aime bien les contacts avec les gens, j'aime ici, j'aime bien, donc voilà.

Ce que j'ai appris, j'ai appris, c'est bien je le prends pur moi, mais....

- Est-ce que vous appréhendez de retourner au chômage ?

Réponse :

Ça me fait peur parce que je vais de nouveau retomber dans la monotonie comme on dit et voilà. Parce que me connaissant, ça va aller le premier, le deuxième mois, puisque et après c'est... Je ne suis pas un défaitiste mais, quand vous allez vous présenter 10 fois pour du boulot et que, il

n'y a pas, il n'y a pas, il y a pas, vous vous dites, c'est l'âge. Je suis désolé, je suis né 20 ans trop tôt. Ça vous n'en pouvait rien, je n'en peux rien. C'est comme ça donc j'appréhende ce moment-là. J'appréhende !

- Est-ce que vous pensez que vous garderez les liens que vous avez tissés durant votre contrat article 60 ?

#### Réponse :

Bien sûr, parce que moi, je suis comme ça par contre, il y a en beaucoup qui disent que je viendrais vous dire bonjour, mais on les voit plus. Ça peut être qu'ils ont encore un autre emploi du temps ou mais moi je prendrai le temps de venir une fois dire bonjour. Voilà, je n'ai pas dit tous les jours. Et si je ne suis pas retenu, je ne vais pas vous tirer la gueule, je ne vais pas râler sur vous, je ne vais pas, non c'est comme ça. J'étais prévu un an et demi, et voilà. Vous m'avez promis un an et demi, vous ne m'avez pas promis davantage, vous m'avez dit voilà.

#### Conclusion de Richard

Toujours la même chose, je suis comme chez moi à la maison, au val des Fleurs, c'est tout, tout le monde est sympa, tout le monde est... voilà, moi, j'ai... , je ne suis pas difficile à vivre. D'abord, on ne sait pas plaire à tout le monde. C'est vrai que j'ai un caractère assez, je suis dure mais juste, et on ne sait pas plaire à tout le monde. Je suis sûr que..., je ne suis pas le .. que tout le monde m'aime bien là-bas. Mais ça. Moi, je sais ce que je veux, je connais mes valeurs, je reste toujours poli avec tout le monde. Ça c'est l'abc du truc, il faut respecter voilà, il faut respecter tout le monde.

Ouais, moi, je pense que la majorité de gens, ils m'apprécient moi je peux dire ça parce que j'ai mon caractère et c'est ça qui fait que les liens se tissent facilement parce que j'ai le bagou. Voilà, je parle facilement, j'aime bien rigoler et voilà. Faire rigoler les gens.

Exemple, il y a un nouveau dans l'entretien qui a commencé, il y a deux semaines, je l'ai mis à l'aise directement, maintenant c'est ... vous savez quand on commence dans un nouvel endroit, on est dans son coin et ...

J'ai un bonjour de tout le monde, même ceux qui sont là depuis 27 ans ou 30 ans. Bien sûr. Mais, je dis tout le monde à sa place, je vais dire, il faut respecter.

Date de l'entretien : **03 juin 2019**

Nom d'emprunt de l'interviewer : **Sandra**

Lieu de l'entretien : CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

Durée : **37 minutes**

**Partie I : Questions générales**

- Quand je dis Art.60, à quoi pensez-vous?

Réponse :

À travailler, euhhh, à travailler, être indépendante en moi-même quoi, c'est tout.

- Comment vivez-vous votre travail actuel ?

Réponse :

Pour moi, ça va en tout cas depuis que j'ai commencé à travailler au CPAS, je n'ai pas eu de problème avec qui que se soit, à part des bénéficiaires qui sont un peu compliqués mais pour moi ça va bien. Je me sens bien, je fais mon travail comme il le faut, je n'ai pas eu des difficultés. Je vis bien, je fais mon travail et je vis bien, ça va quoi.

**Partie II : Représentation de l'activité professionnelle**

- Quelle a été votre réaction lorsqu'on vous a annoncé que vous alliez débiter un contrat Art.60? Pourquoi cette réaction?

Réponse :

J'étais contente parce que je voulais travailler. Parce que moi, je suis une femme indépendante et je vais travailler pour gagner pour moi-même. Même si je suis mariée, je vais être une femme indépendante, je vais travailler pour ma vie quoi et même pour les enfants aussi, pour l'avenir de mes enfants. Je vais être une femme qui se bat quoi, qui affronte tout dans la vie quoi. Je ne suis quelqu'un qui reste à la maison les mains croisées, non ! Je suis une femme combattante.

- Qu'avez-vous pensé de votre accueil et de votre formation à votre arrivée au CPAS?

Réponse :

C'était un peu compliquer, parce que c'était la première fois que je travaille en Belgique, et puis je ne connais pas aussi les gens. Euhhh, tu vois, le début, ce n'est pas facile avec les gens aussi. Il faut connaître les gens, comment ils sont, comment s'y prendre aussi, comment on s'adapte avec eux, quand tu travailles, mais voilà. Le début ce n'était pas facile, mais après avec le temps, je me suis, ça été quoi voilà.

Et par rapport à votre formation, étiez-vous bien formée à votre arrivée au service ?

Oui, j'étais euhh, j'ai fait deux semaines avec des collègues pour voir comment ça se passe quoi et ça été quand même. Avec les collègues, ils me disaient Sandra, c'est comme ça qu'on fait, quand tu viens comment tu dois faire, comme moi aussi j'avais déjà une petite expérience comme aide-ménagère ou avec les vieilles personnes ce n'était pas aussi étonnant ... Mais comme ce n'est pas la même chose que d'aller aider quelqu'un que de dormir chez lui. Où avant j'étais à l'époque, je dormais là-bas, dans la maison de la personne et c'est moi qui faisait tout, repassage, préparer, faire les courses comme les aides familiale.

En Italie, à l'époque, on faisait tout, il n'y a pas de différence pour dire que l'autre fait comme ça non ! Une seule personne fait tout, mais ici en Belgique c'est différent, et pour moi s'est plus léger tu vois. Ce n'est pas la même chose d'aller nettoyer chez quelqu'un et rentrer chez soi et dormir sur place et tout faire.

Est-ce que dans vous êtes arrivée au service vous avez été bien accueillie ?

Oui, je ne peux pas dire, tu vois, je ne connais pas des collègues, les gens étaient un peu...jusqu'à présent, il y a des gens mais les responsables au bureau m'ont très bien accueilli, je pense que ça c'est plus important.

Mais certains collègues ce n'était pas trop ça quoi, surtout les fixes !

- Votre avis concernant l'Art.60 a-t-il changé depuis votre engagement? Si oui, en quoi?

Réponse :

Bien sûr, quand on travaille article 60, et puis quand tu ne fais rien, tu vois que c'est deux cas différents ! Quand on est à la même ça c'est un autre cas, mais quand on travaille, tu sores pour aller travailler chez les gens, ton esprit, tu apprends beaucoup de choses, l'expérience ou bien, tu apprends beaucoup de choses parce que tu travailles, tu es indépendante, ton salaire rentre, tu fais tes dépenses, tu fais tout, voilà.

- Quel est l'aspect le plus positif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Ben !, par la grâce de Dieu, d'abord pour les maladies, à part au début quand, j'ai eu tu te rappelles, quand je suis allée faire ... à part ça, j'étais bien jusqu'à quand j'ai eu de problème

de sante, l'opération là, mais après ça la santé va bien. On voit ça ici, moi, c'est rare que je prends de congé de maladie comme ça pour rester à la maison sauf si je suis vraiment malade, voilà et le reste....

Donnez un exemple :

C'est tout qui est intéressant parce que je travaille déjà ici, à Berchem-Sainte-Agathe, déjà je suis à 10 minutes ou à 15 minutes à pieds de mes bénéficiaires. De fois, je marche et ça fait du bien à la santé. Pour moi déjà ça c'est intéressant, c'est vrai que je cours souvent à gauche à droite mais ça me fait du bien quand même à la santé. Ça c'est intéressant, parce que j'étais à la maison et je ne faisais rien, si tu me disais d'aller faire comme ça, j'avais la paresse mais maintenant même si j'arrête courir, courir à gauche à droite, je bouge déjà c'est mieux. Puisque, c'est moi-même je vais bouger déjà me plait.

- Quel est l'aspect le plus négatif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Certains bénéficiaires sont compliqués parce qu'il y a des bénéficiaires franchement, ils pensent que tu es une esclave quoi, tu vois, ils n'ont pas conscience que je viens pour les aider voilà ça c'est négatif.

Et par rapport à la charge de travail ?

Il y a en qui sont chiants et il y a d'autres qui te laissent travailler, moi avec tous mes bénéficiaires, ils sont gentils, ils me font confiance, ils me laissent faire mon travail dès que je rentre chez eux à part deux ou trois. Dès que je rentre, on se salue comment va, les enfants, bla-bla on se dit ça et puis, je travaille, on me laisse sans soucis, sans stress, comme si je suis chez moi quoi sauf s'ils ont besoin de quelque chose, ils me disent : « *Sandra aujourd'hui est-ce que tu peux me faire ça..* » mais le reste, je suis bien.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec votre fonction?

Réponse :

Moi, je ne suis pas allée à l'école en Afrique, je me suis mariée trop tôt. Mais c'est l'expérience que j'ai eue en Italie qui m'aide beaucoup, et cela jusqu'à aujourd'hui.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec vos intérêts personnels?

Réponse :

Je ne vais pas rester comme ça pour toute ma vie quand même einhh. Juste un temps, parce qu'aujourd'hui il faut quand même faire quelque chose pour l'avenir. Au moins faire une formation, tu as un diplôme, pas un grand diplôme mais quelque chose qu'un jour tu peux te déplacer pour faire ça. C'est vrai aide-ménagère c'est même en Afrique, ça je ne peux pas aller faire aide-ménagère chez moi. Je vais avoir quelque chose de bon pour ma vie quoi. Faire quelque chose qui me donne un espoir comme aide-cuisinière, quelque chose même si un jour je rentre en Afrique ou bien je suis ici, je peux faire. Je vais avoir un diplôme, quelque pour ma vie quoi. Pas seulement ça franchement dit. Je vais améliorer ma vie quoi.

- Que pensez-vous de votre encadrement par votre assistant social?

Réponse :

Très bien, je me suis, c'était bien quoi avec mon assistant social, comme vous, par exemple, je n'ai jamais eu un problème avec vous, tout va bien. Parce que chaque fois que j'ai besoin de quelque chose vous êtes disponible. Quand j'ai un problème, je t'appelle et pour moi c'est déjà une grande chose, même si tu fais ton travail. Tu vois la volonté, c'est avant tout d'abord, quelqu'un qui est prêt pour toi, c'est vrais on travaille mais il y a de fois des gens qui ne font pas leur travail. Quelqu'un qui t'écoutes quand tu as besoin de quelque chose c'est important pour moi.

Ça veut dire que la personne me considère.

Est-ce que la considération est importante pour vous ?

Oui, très, ouais ! Plus on me considère, plus je travaille bien et je suis plus à l'aise. Je fais plus que ce qu'on me demande. Tu vois, je fais même ce qui n'est pas dans le contrat parce que je sens de la considération.

- Vous sentez-vous autonome dans votre travail?

Réponse :

Ouais. Je rentre chez la personne je sais ce que je dois faire.

- Ressentez-vous une sécurité d'emploi par rapport à votre travail Art.60?

Réponse :

Oui. Parce que si j'ai des problèmes, je peux appeler le CPAS. Mais, puisque je sais que je dois arrêter, je suis un peu triste, je me dis je dois aller au chômage alors que je préfère continuer à travailler mais je ne peux pas parce que le contrat est le contrat si c'est fini, c'est fini ! Je suis un peu stressé.

### **Partie III : Effets de l'article 60**

- Pensez-vous avoir acquis de nouvelles compétences/qualifications en travaillant?

Réponse :

Oui, parce que travailler avec des vieilles personnes, ça te donne de l'expérience. Quand on parle avec elles de fois quand tu prends ta pause, ils te racontent certaines choses qui t'ouvrent l'esprit. Ça veut dire, ils te donnent des conseils sur des choses que tu ne connais pas et ça déjà c'est un grand pas ! Parce qu'il y a des choses dans la vie que tu ne connais pas. Ce sont de vieilles personnes, si tu fais attention avec elles, elles vont te donner certains trucs (*conseils*) sur des choses de la vie que tu ne connais pas, et ça va t'aider. Cela t'aide pour avancer dans ta propre vie quoi. Tu vas te dire : « *quand j'ai travaillé pour telle personne elle m'avait dit ça et c'est comme ça....* »

Et par rapport au travail ?

Oui, parce que chaque personne a sa manière de nettoyer, j'ai appris plus de chose maintenant. Le fait de changer m'a permis de connaître différentes techniques parce que certaines personnes ne veulent pas beaucoup de produits chimiques chez elles, elles disent *que tu me juste un peu*, d'autres disent : *tu me beaucoup parce que je vais sentir l'odeur des produits*, tu vois déjà ça c'est différents. D'autres encore disent : il prendre les poussières sans les produits et à sec. Donc chaque personne souhaite un nettoyage différent et cela m'aide.

- Si vous avez de nouvelles compétences, comment faites-vous pour entretenir ces nouvelles qualifications?

Réponse :

Même chez moi, je fais moins, j'utilise beaucoup de vinaigre et du bicarbonate que de produits chimiques parce que c'est une dame qui m'a dit ça alors que je travaillais chez elle.

Je ne connais certaines techniques, mais quand je viens chez les bénéficiaires, ils font certaines choses devant moi, je le garde pour moi, et j'essaie pour voir si ça marche.

- Votre travail a-t-il un impact sur votre santé?

Réponse :

Non ! Je suis fatiguée par rapport à la situation familiale. Quand tu as fini après 8 heures du temps de travail ensuite, tu vas chercher les enfants, tu es alors fatiguée. Tu as fini et quand tu arrives encore chez toi, tu commences un autre travail, de fois tu es stressée, de fois tu es fatiguée, tu vois.

Les bénéficiaires qui sont compliqués c'est ne pas bon parce que déjà tu es stressée et quand tu quittes chez eux, tu arrives chez toi encore, tu n'es pas contente tu vois tu es toute... Alors que si tu travailles bien chez des bénéficiaires qui te laissent comme ils ont confiance en toi, tu fais ton travail à l'aise, tu es tranquille et tu vas chercher tes enfants sereinement. C'est vrai, tu seras un peu stressée à cause de la fatigue mais à part ça !

- Votre travail a-t-il un impact sur votre mental?

Réponse :

Oui, quand on travaille on se sent mieux, et quand on ne travaille pas c'est un autre cas. Quand je travaille avec article 60, je sens bien parce que je sors le matin pour aller déposer les enfants à l'école, et ensuite je vais au travail. Quand je rentre, je suis contente parce j'ai fait quelques chose de ma vie. J'ai plus confiance en moi et je me sens plus utile à la société parce que je travaille.

- Votre réseau social a-t-il évolué depuis votre engagement?

Réponse :

Oui, je connais les gens mais comme moi je suis une fille trop, un peu discrète. Alors avec des collègues on parle de tout et de rien, mais je suis un peu collée plus avec une personne au CPAS ici (*une collègue*). Mais le reste bonjour, bonjour, comment ça va, c'est des collègues. On ne peut pas se confier chez tout le monde, on ne sait pas qui est qui ! Mais si on se voit dans la rue, c'est différent par rapport à avant

- Vous sentez-vous différent de vos collègues non-articles 60?

Réponse :

En tout cas, ce que je sais, je fais mon travail comme il faut par rapport à certaines personnes. Chacun à sa manière de travailler, et moi, ce que je fais, j'ai confiance en moi. Je suis sûr aussi que mes bénéficiaires sont contents de moi, parce que même si on n'est pas appelé par le service ici, mais moi-même je sens parce que maintenant quand je dis aux bénéficiaires que je vais partir en Afrique au mois d'août, ils sont tous fâchés et ils se demandent pourquoi je pars. Il y a en un qui a appelé le Président du CPAS, mais il est parti en vacances.

Mais tu ne trouves pas la différence entre toi et les fixes au sein du service ?

Oui, c'est tout à fait, ils ont le droit parce que ils ont le contrat fixe. Je me dis comme moi, je suis article 60 bientôt le contrat va se terminer, ils s'en foutent de moi.

#### **Partie IV : Dimension perspective**

- Qu'est-ce que vous pensez faire après votre contrat article 60 ?

Réponse :

D'abord, je pars au chômage, et la commune m'a demandé de faire le cours d'intégration pour faire la demande de ma nationalité. Pour le reste, je pense à chercher du travail au lieu de laisser à la maison comme ça. Je vais travailler, je ne vais pas rester à la maison.

- Est-ce que vous pensez que cette expérience vous aidera à retrouver un autre travail ?

Réponse :

Oui, déjà quand je vais terminer mon contrat on va me donner une bonne lettre de recommandation. Je pense que cela va m'aider à faire quelques pas vers la recherche d'un autre emploi. C'est comme ça normalement quand tu travailles et que ça s'est bien passé, tu peux avoir une lettre de recommandation et ça c'est bien. Puisque je ne jamais eu de problème durant mon contrat de travail que ça soit au bureau ou chez des bénéficiaires.

- Est-ce que vous appréhender de retourner au chômage ?

Réponse :

Moi, je n'ai jamais été au chômage, et donc je ne sais pas comme ça se passe déjà. Je sais que ce n'est pas comme au travail, l'argent va diminuer et ce tout, mais je ne connais pas parce que je n'ai jamais été au chômage quoi. Je ne sais rien comment ça se passe.

- Est-ce que vous pensez que vous garderez les liens que vous avez tissés durant votre contrat article 60 ?

Réponse :

Oui, pour moi, c'est normal, quand tu as eu de bons rapports avec quelqu'un même si tu ne travailles plus au même endroit, je pense que la relation peut toujours continuer. On ne sait jamais dans la vie, on se donne de service même en dehors d'ici. Un jour, je peux avoir besoin d'une collègue vis versa. On se rend des services quoi. C'est pourquoi, il faut garder les bons rapports.

### **Conclusion de Sandra**

Je n'ai rien à dire de particulier pour moi, j'ai fait mon travail, je faisais ma gestion du travail et tout aller bien quoi. C'était bien !



Date de l'entretien : **06 juin 2019**

Nom d'emprunt de l'interviewer : **Patricia**

Lieu de l'entretien : CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

Durée : **40 minutes**

### **Partie I : Questions générales**

- Quelle est votre définition de l'art.60?

#### Réponse :

L'article 60 pour moi, c'est une façon de se réinsérer professionnellement. Ce n'est pas toujours évident quand on est au chômage, et puis qu'on est expulsé du chômage et on se retrouve avec le revenu d'intégration sociale, de trouver du travail comme ça en claquant les doigts, c'est une chance, c'est une chance pour moi d'avoir ce contrat en article 60 parce que c'est un plus. Ça me remet un pied directement dans le monde professionnel et puis c'est bien aussi pour mon expérience.

- Comment vivez-vous votre travail actuel ?

#### Réponse :

Actuellement, je suis très épanouie dans mon contrat. Je croise les doigts pour que j'y reste, rire... ça n'a pas toujours été le cas au début, j'ai eu difficile moi, parce que je suis passée d'aide-ménagère à l'adjointe administrative. Ça été une année difficile. Ce n'était pour moi, je me sentais mal dans ma peau le poste d'aide-ménagère. Ce n'était pas moi, je ne me sentais plus moi-même. J'allais travailler mais j'avais,... la boule au ventre c'est un peu exagérer mais non, je n'arrivais pas à m'y faire quoi. C'est comme si j'avais un peu raté mon chemin, et que j'avais pris le mauvais chemin, alors que..... Ce n'est pas par rapport aux compétences ou euhhh mais je n'arrivais pas, c'est peut-être ... je ne sais ce qui s'est passé mais je n'arrivais pas à m'y faire, mais grâce à Dieu ! Grâce à toi, merci, comme quoi, il ya jamais rien qui est acquis en article 60, on peut toujours exprimer ce qui va et ce qui ne va pas, c'est ça qui est bien en article 60. On peut toujours euhhh, on est suivi quoi. On sait qu'on est suivi, et que si ça ne va pas un moment donné, ce n'est pas une obligation de terminer les 18 mois, deux ans ou un an, et c'est marche ou crève quoi ! C'est qu'il y a un vrai accompagnement. Moi, je trouve en tout cas pour ma part, moi, j'ai eu un vrai accompagnement. Et donc on a tenu compte un peu de mes états

d'âme. C'est important pour moi, c'est bien de se remettre au travail mais si on se sent pas bien dans sa peau, on prend un travail juste pour sortir de là, et puis qu'après on est encore plus mal, ce n'est pas le but. Moi je trouve que si tu n'es pas épanoui dans ton travail, tu n'es pas épanoui dans ta vie. C'est vrai, c'est bien ce qui a eu j'ai tenu, tenu, tenu, mais un moment donné c'était dur.

Et maintenant ?

Maintenant, c'est tout un changement, c'est tout autre chose et maintenant je me sens à ma place quoi. J'aime ce que je fais, mes collègues c'est nickel, à l'époque aussi mais ce n'était pas le problème, ce n'était pas le problème des collègues, mais s'était voilà... c'est un bon cadre, je me sens vraiment à ma place. Il y a eu deux dimensions dans mon contrat de travail 60, la première comme aide-ménagère, je n'aime pas et la deuxième comme adjointe administrative où je suis complètement épanouie. Comme quoi, il faut faire ce qu'on aime parce que si ça ne va pas ben ! Il y a tout qui suit, tout se dégrade, il y a rien qui va en fait. On rentre on se dit bouf ! Une boule au ventre, demain se répartit, et puis s'était physiquement et mentalement épuisant.

## **Partie II : Représentation de l'activité professionnelle**

- Quelle a été votre réaction lorsqu'on vous a annoncé que vous alliez débiter un contrat Art.60? Pourquoi cette réaction?

Réponse :

Je me suis dit...euhhh. Je n'étais pas prête en fait, non c'est vrai je n'étais pas prête, c'est arrivé tellement vite allez, on passe... J'étais d'abord à la mutuelle, et puis au chômage ensuite expulsée du chômage. A peine, rentrer, je vais dire au CPAS, c'était directement, ça s'est fait vite, voilà ça s'est fait vite. Comme je n'avais pas spécialement postulé, je ne m'attendais pas que ça se passe aussi vite. C'était un bon suivi, je trouve que ça s'est fait correctement, enfin vite et progressivement en même temps parce qu'on a eu le groupe de remobilisation. On a eu un peu le temps de se préparer un peu entre guillemet. Et puis, l'entretien se prépare un peu et quand on passe l'entretien on ne s'entend pas que ça va si vite après.

Moi, je trouve que c'est quand même important de se préparer et surtout quand on a des enfants et qu'on a déjà ... qu'on n'a pas travaillé depuis 1, 2, 3 ans. Il ya quand même une appréhension

est-ce que ça va bien se passer, est-ce que je serais bien à la hauteur, est-ce que je vais bien faire ça, seront-ils contents de moi. On a envie aussi qu'on soit content de nous qu'on ne fasse pas n'importe quoi.

- Qu'avez-vous pensé de votre accueil et de votre formation à votre arrivée au CPAS?

Réponse :

Dans les deux contrats franchement c'était pareil, j'ai eu la chance de rester dans le même service aussi. Donc franchement l'accueil était très bien. J'ai été super bien accueillie, je me suis très bien intégrée directement, les bénéficiaires, c'est vraiment des personnes franchement respectables et les collègues top. Franchement on m'a vite intégrée, je ne me suis pas sentie à l'écart un seul instant. Je suis aussi facile à vivre.

- Votre avis concernant l'Art.60 a-t-il changé depuis votre engagement? Si oui, en quoi?

Réponse :

Je n'avais pas spécialement d'avis sur les articles 60, pour moi, c'était un contrat déterminé euhhh. Je ne connaissais pas trop ce type de contrat, jusqu'à ce que qu'on m'en parle ici au CPAS. Ce que je trouve dommage en article 60 c'est qu'après on aimerait bien y rester. C'est ça ! c'est qu'après on se dit quand la fin du contrat s'approche, on dit aïhhh ça va arriver, on a peur qu'on retourne dans ce système un petit peu chômage, bazar, on ne trouve pas du travail directement, et puis euhh. C'est ça. Ça fait un peu, moi j'appréhende un petit peu la fin. Qu'est-ce que ce je vais faire après ?... où trouver directement du travail ?

Pas directement mais peut être le temps de me retourner un petit peu, ça quand même j'ai des appréhensions par rapport à ça.

- Quel est l'aspect le plus positif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

C'est déjà par rapport à l'horaire c'est franchement pour moi, c'est top parce que je dois m'occuper de ma fille, savoir pouvoir la déposer le matin à l'école, et pouvoir aller la rechercher le soir.

Accessible, vraiment c'est à proximité de..... Afin, c'est toujours à Berchem quoi. On ne nous envoie pas à l'autre bout de Bruxelles euhhh, Pour moi c'est important ça de ne pas pouvoir, de

pouvoir gérer, jongler la vie à l'extérieur du travail et au travail. Voilà, pour moi, c'est très important.

Et si je demande par rapport au salaire que diriez-vous ?

Pas mal rire... correct ! C'est bien.

Et votre santé ?

Ben ! Ça va, j'ai toujours ces soucis de dos, et tout ça mais c'était physique ce que je faisais au départ donc pour moi, c'était toujours de mouvements que je ne peux pas faire forcément mais bon maintenant, j'ai mal au dos mais je suis assise et puis je peux me dégourdir un peu les jambes, je peux prendre un peu d'air, on marche un peu ça va. Mais je ne savais que ça va, je n'ai plus mal quoi mais...ça va !

- Quel est l'aspect le plus négatif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Je ne dirais pas que c'est négatif, mais c'est un peu stressant ! Je dirais finalement que c'est du bon stress. Je dirais non, je ne dirais même pas que c'est du négatif. Pour l'instant, je n'en vois pas trop.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec votre fonction?

Réponse :

Oui, je pense. Je pense que mes compétences m'aident à travailler pour cette fonction.

Et avant dans votre fonction d'aide-ménagère ?

Là s'était quand même pour moi, un petit peu, je ne peux, c'est einh, dire dévalorisant c'est un peu gros mais... en me disant, je sais faire autre chose quoi. Je sais faire autre chose que de nettoyer. Il faut dire ce qu'il en est, je sais faire autre chose que nettoyer. Il ya inadéquation par rapport à mes compétences, ce n'est pas pour être prétentieuse mais on est quand même conscient de ce qu'on peut faire ou pas. Ça s'était aussi un petit, je me dis,..., voilà quoi, on a quand même des compétences et on se retrouve finalement voilà avec ce système où on doit en arriver, de fois, on n'a pas de choix quoi. On a des compétences mais on n'arrive là. On ne nous donne pas toujours une chance, c'est ça qui est assez je me sentais que ça. Je me suis dit qu'on ne m'a pas donné ma chance, même pas essayer, voilà c'était ça un peu le mal être que j'avais.

Il faut dire que tu te battues aussi pour arriver au changement de fonction ?

Ouais, ouais, mais si je n'avais pas de réponse de l'autre côté, je n'aurais pas eu de choix, j'aurais fini mon contrat, et puis voilà. Honnêtement, je n'aurais pas recommencé, j'aurais fini mon contrat mais ça je n'aurais plus fait. C'est mon sentiment quoi, parce que c'est vraiment quelque chose que de l'extérieur, on ne comprend pas tant qu'on le vit pas. Je ne m'attendais pas que cela soit aussi dur. De l'extérieur, je me suis dit, j'ai accepté en me disant que ça ne va pas être non plus euhh, sorcier quoi, ça ne va pas être monstrueux, s'il y en a qui peuvent le faire pourquoi je ne pourrais pas le faire ben !, apparemment, on ne connaît pas ses limites tant qu'on le vit pas, je n'avais pas l'impression que c'était aussi dur que ça. Chapeau ! Franchement, moi, je tire mon chapeau à toutes ces femmes qui travaillent dans ce domaine. On le fait parce qu'on n'a pas le choix, c'est très dur. Moi, je l'ai mal vécu, il y en a peut-être d'autres qui le vivront bien, je ne sais pas, je ne pense pas que toutes les aides ménagères vivent ça mal, mais mon ressenti à moi, moi, je l'ai mal vécu. Donc peut-être, c'est vrai que je sais que, on ne peut pas toujours se baser sur un CV, c'est vrai parce que mon CV n'était pas non plus waouh ! mais peut-être, passer de test ou des examens peut être, petit, pas de grands examens mais avant d'engager quelqu'un faire des tests de compétence. Serait une bonne chose. Ça peut être une idée !

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec vos intérêts personnels?

Réponse :

- Que pensez-vous de votre encadrement (l'accompagnement) par votre assistant social?

Réponse :

Ben, c'est important, quand même parce qu'on se sent soutenu, pas juste jeter là à un poste, merci au revoir. On a besoin de se sentir euhhh, on ne sait jamais il peut avoir un souci euhhh, moi, le fait que je me suis sentie mal, je me suis sentie quand même soutenue et pas qu'on en avait rien à faire, c'est important quand même de sentir.... qu'on peut aller de temps à temps euhhh, pas se confier mais aller dire ...,on a le droit de dire si ça ou ça ne va pas quoi. C'est important bien sûr.

- Vous sentez-vous autonome dans votre travail?

Réponse :

Oui, oui, on me laisse quand même pal mal d'initiative et ouais ouais, je suis très autonome.

- Ressentez-vous une sécurité d'emploi par rapport à votre travail Art.60?

Réponse :

Ben Non !, on se bien que ça va se terminer un moment et puis on n'est pas en sécurité, on sait bien que c'est un contrat à durée déterminée, qui va se terminer un certain moment et après là on va se dire aïeh on fait quoi après, c'est reparti, retour à la case de départ. C'est ça ? ! et si euhh, après on retourne au chômage et si dans le mois qui suit euhhh. On sait bien qu'on ne trouve pas du travail en claquant des doigts. J'ai des lacunes en néerlandais donc, je sais que je ne vais pas, ça ne va pas se faire euhhh, tout seul. Ça va être un petit peu galère, ça j'appréhende !

**Partie III : Effets de l'article 60**

- Pensez-vous avoir acquis de nouvelles compétences/qualifications en travaillant?

Réponse :

Bien sûr, j'ai appris pas mal des choses, c'est la première fois pour moi d'avoir un vrai travail, une vraie première expérience après ma formation en employée administrative et donc j'ai déjà pu mettre en pratique tout ça même si j'ai bien appris, et que j'ai fait mes stages tout ça mais avoir un vrai travail et qu'on me fasse vraiment confiance et là je sais que c'est vraiment du sérieux et si je me plante ben c'est grave ! Donc je fais doublement attention, mais j'ai appris pas mal des choses bien sûr ! Déjà gérer l'équipe, gérer le planning, devoir faire le changement au quotidien, gérer les bénéficiaires, gérer une crise... de fois ça peut arriver qu'un bénéficiaire s'en porte, gérer déjà tout ça aller faire vraiment aux choses quoi directement. Ce n'est pas un stage, c'est un vrai travail. La réalité face aux choses vraiment, aux choses réelles. Quand tu es stagiaire, on se dit bon ! Même si on foire un petit peu ce n'est pas, c'est un stage ! Mais là vraiment, on a envie de faire ses preuves et on a envie surtout que, ben pour moi surtout pour ma part j'avais envie de doublement pas décevoir et dire voilà, vous n'allez pas être déçus, je me suis battue pour changer de poste et vous n'allez pas le regretter et c'est ça que j'avais envie

de prouver, j'espère que ça s'est vu voilà ! Moi, j'avais doublement la pression parce que je n'ai pas commencé comme ça et donc euhhh. Je me suis dit aïeh on m'a quand même fait confiance, alors là euhh, tu n'a pas intérêt à te louper ! Voilà ça s'était pour moi, un but à atteindre. Je ne voulais pas me louper.

Comment penses-tu en auto-évaluation ?

Je pense que euhh, je pense que je m'en sors bien ! j'ai eu...enfin mais les premières semaines s'étaient quand même stressant, quand on arrive, on doit emmagasiner beaucoup de choses, plein plein d'informations et puis après, finalement euhh, je pense que je m'en suis bien sortie !

- Si vous avez de nouvelles compétences, comment faites-vous pour entretenir ces nouvelles qualifications?

Réponse :

Bien sûr ça va me servir, j'espère bien ! Je pense que j'aurais euhh et bon à la fin de mon contrat, j'aurais un peu plus confiance en moi. Maintenant euhh, prochain entretien, je vais euhhh avoir des arguments, savoir de quoi je parle sans parler de ma formation. C'est un vrai euhhh, c'est une vraie expérience voilà. Ça me met en confiance.

Parce qu'on a tendance après une formation, pas à se sous-estimer mais on se pose la question de savoir est-ce qu'on va être à la hauteur ? Est-ce que je vais savoir mettre en pratique ce que j'ai appris ? Parce que ça rentre, ça rentre, ça rentre, puis une fois qu'on est face à la chose maintenant il faut mettre en pratique. C'est tout est théorique mais après, il faut mettre en pratique. De fois ce n'est pas toujours le cas. Mais là franchement je vais me mettre en confiance pour les prochains, surtout pour les entretiens. Je n'étais pas trop en confiance quand j'arrivais à un entretien d'embauche. Donc c'est un plus pour moi !

- Votre travail a-t-il un impact sur votre santé?

Réponse :

Non !

- Votre travail a-t-il un impact sur votre mental?

Réponse :

Oui, forcément on se lève le matin on a un but, on sait où on va ! On ne se demande pas toute la journée si voilà on ne doit plus euhhh. J'ai un but dans ma vie quoi. Je sais où je vais, jusqu'à la fin du contrat. Ça a changé mon quotidien forcément et de manière positive. Quand on ne travaille pas, et qu'on passe ses journées à chercher du travail et à se demander ... Il ya des jours qu'on n'a pas envie de chercher du travail. Des jours où on est motivée et d'autres jours quand on voit que ça n'aboutit pas, on n'a plus envie. C'est déprimant quoi ! Franchement c'est déprimant !

- Votre réseau social a-t-il évolué depuis votre engagement?

Réponse :

Ben, c'est vrai que les collègues ça devient des gens que tu côtoies tous les jours donc euhhh, on s'attache mais j'ai toujours eu un bon réseau. J'ai toujours été bien entourée et donc euhh. C'est bien, c'est un plus d'avoir d'autres connaissances mais, moi personnellement dans ma vie, j'ai toujours été très bien entourée et voilà !

Depuis mon engagement, j'ai encore plus des connaissances avec lesquelles nous avons encore des contacts même en dehors du travail. Même ceux qui ont. Même en article 60, des collègues qui ont été articles 60, on ne se côtoient pas toujours les jours mais on garde le contact !

- Vous sentez-vous différent de vos collègues non-articles 60?

Réponse :

Non !

Et pour la discrimination,

Non ! On ne faisait pas beaucoup de différence entre aide-ménagères, ça ne change rien !

#### **Partie IV : Dimension perspective**

- Qu'est-ce que vous pensez faire après votre contrat article 60 ?

##### Réponse :

La grande question !

Ben ! comme je le disais, comme j'ai eu des lacunes en langues, le Néerlandais, je me suis rendue compte que c'est très important. J'ai eu quelques soucis avec des bénéficiaires néerlandophones, ça m'a posé problème et euhhh, c'est frustrant d'avoir un bénéficiaire qui parle que le néerlandais, même si il parle en Français mais qu'il n'a pas forcément envie de vous parler en Français. C'est frustrant ne pas savoir répondre correctement à une demande même si on comprend plus au moins ce que la personne veut vous dire. Ne pas savoir quoi répondre. Ça été frustrant pour moi. Donc oui me tourner vers le Néerlandais autant pour ma vie professionnelle que dans ma vie de tous les jours. Ça bloque ça bloque, c'est frustrant ! Même avec ma fille, elle est néerlandophone bon ! C'est difficile. C'est vraiment une frustration ! Doublement frustrant oui !

Apprendre la Néerlandais est un atout, il ne faut pas se voiler la face. Si on arrive à l'entretien, et que moi, je parle un peu le néerlandais mais que l'autre candidat est parfait bilingue le choix sera clair et ça c'est sûr malheureusement.

- Est-ce que vous pensez que cette expérience vous aidera à retrouver un autre travail ?

##### Réponse :

En tout cas, je l'espère par rapport déjà à mon estime de moi, à ma confiance de moi. Ça m'a un peu, c'est déjà un gros investissement. ça doit être un plus. Mais, ouais, j'espère vraiment que...Maintenant d'avoir eu cette expérience dans le service public, ça va peut-être ouvrir les portes. Peut-être qu'en voyant ça ? Mais je ne sais pas comment ça se passe. Comme je vous dis, je ne sais pas si ça va réellement changer quelque chose ou pas. Mais en tout cas, j'espère. J'espère en tout cas que ça va être un plus pour moi.

- Est-ce que vous appréhendez de retourner au chômage ?

Réponse :

Ouais !

Comment vivez-vous cela?

Moi, j'appréhende vraiment déjà il faut dire ce qu'il en est financièrement, ça va être un changement parce qu'on s'habitue et c'est plus à l'aise financièrement d'avoir un bon boulot euhhh, et de savoir finir ses fins de mois correctement. Et Non ! J'appréhende vraiment de retourner dans ce truc toujours amené, toujours prouvé, prouvé, encore prouver qu'on cherche du travail et qu'on a l'impression de ne pas être pris au sérieux quand on est au chômage en fait et voilà, j'appréhende.

Je n'ai pas envie d'y penser encore, franchement je n'y pense pas encore. Comme j'ai encore quelques mois devant moi, j'essaie de ne pas trop penser à ça.

- Est-ce que vous pensez que vous garderez les liens que vous avez tissés durant votre contrat article 60 ?

Réponse :

J'espère bien. Ouais, mais non, moi, il n'y a pas de soucis. Franchement, oui ! Même si ça ne va pas être tous les jours, mais en tout cas j'aimerais bien qu'on garde contact. Qu'on essaie de se voir une fois de temps à temps dehors. Aller mangé un truc ou même qu'on s'appelle. Qu'on ne coupe pas comme ça. C'est vrai qu'après la vie fait en sorte de fois que sans le vouloir on s'éloigne un petit peu. En tout cas j'espère..., moi j'ai fait des belles rencontres. Je suis bien contente.

### **Conclusion de Patricia**

On a fait le tour, je crois que .. Non ! On a fait le tour de toutes les questions concernant les articles 60. Ben Non ! On pourrait prolonger certains contrats lorsque les choses se passent bien.

Date de l'entretien : **31 mai 2019**

Nom d'emprunt de l'interviewer : **Tommy**

Lieu de l'entretien : Maison de repos Val des Fleurs

Durée : **43 minutes**

### **Partie I : Questions générales**

- Quelle est votre définition de l'art.60? Quand je dis Art.60, à quoi pensez-vous?

Réponse :

C'est la réinsertion des personnes qui ont été longtemps au chômage, et qui reprennent le travail et puis c'est nommé article 60. Cette dénomination article 60, je ne sais comment c'est arrivé. Mais d'après ce que j'ai compris c'est la réinsertion. Mis le nom article 60, je ne sais pas de quel code, d'où provient le 60, ou de quel article, de quelle constitution, ça je ne sais pas. Pour moi, je sais que c'est la réinsertion des personnes qui sont restées longtemps au chômage et qui reviennent au boulot. On peut dire que c'est un contrat à durée déterminée.

- Comment vivez-vous votre travail actuel ?

Réponse :

Bon ! le travail euhhh, pour moi, je vis ça correctement, il n'y a pas de différence entre euhhh quiconque ici ou ceux qui ont le..., les autres qui travaillent avec moi ont des durées indéterminées, sur le plan travail, il y a aucune différence. Nous faisons le même job et sur le plan salarial je ne sais pas, puisque chacun gagne ce qu'il peut gagner, mais je vis ça normalement comme tout travail, comme toute activité donc ça n'a aucune différence entre la personne qui a un contrat à durée déterminée et la personne qui a un contrat à durée indéterminée parce que nous sommes bien considérés et nous faisons les mêmes choses. Nous travaillons correctement et nous faisons le même boulot.

Vivre ça comment c'est...on vit ça avec un poids comme un petit fardeau parce qu'on sait que ça va finir, je serai un jour obligé de partir donc vous voyez ça. Ça reste toujours dans le cerveau et ça gêne un peu. C'est un peu stressant aussi parce que tu sais qu'ah bon ..., je ne sais pas l'avenir mais c'est comme si tu as une incertitude après le délai, tu es dans une incertitude et ça ne fait pas bien. Quand on est dans la certitude, on sait qu'on est fixe, on peut faire de projet,

on est à l'aise, on peut bien organiser sa vie, mais quand on sait que bon tel délai je ne serai plus là, on essaie un peu de penser non seulement à ce boulot mais on réfléchit aussi l'après. Si je ne restais pas ici, il faut que j'aie ailleurs, quel est le plan, tu vois tout ça, ça nous met un peu en état de stress, d'une instabilité.

## **Partie II : Représentation de l'activité professionnelle**

- Quelle a été votre réaction lorsqu'on vous a annoncé que vous alliez débiter un contrat Art.60? Pourquoi cette réaction?

### Réponse :

Pour moi, je n'étais pas d'abord content, mais j'étais obligé de l'accepter parce que les conditions dans lesquelles je me retrouvais. Moi, je venais de l'Allemagne, j'ai travaillé longtemps en Allemagne. Vu une séparation dans ma vie rivée avec la femme avec qui je vivais, nous nous sommes séparés, et comme ma famille, mes parents, mes frères et sœurs, tous vivaient déjà ici et je connaissais déjà la Belgique, alors je ne suis décidé de changer un peu de milieu, de quitter peut être l'Allemagne et puis venir en Belgique peut être que ... Profiter de nouvelles opportunités, et aussi j'avais une amie qui vivait en France avec qui on avait des relations, elle ne pouvait pas en Allemagne, parce qu'elle parle français, elle n'a aucune idée de l'allemand pour elle s'était l'enfer de vivre en Allemagne donc alors, moi aussi je n'avais pas envie de vivre en France. J'ai préféré vivre en Belgique parce que j'ai la famille. C'est pourquoi, je suis venu, donc quand je suis arrivé, je cherchais du boulot, ce n'était pas l'histoire d'article 60 ou pas. D'abord, je suis venu, et j'ai fait une année, je vivais avec mes économies de l'Allemagne tout ça en entendant je continuais à chercher du boulot, je suis européen, j'avais le droit, j'ai trouvé une maison, je payais ça, il n'y avait pas de soucis mais je cherchais du travail, cela a pris une année pratiquement. J'avais des problèmes, d'abord, il fallait obtenir l'équivalence des diplômes. Ça m'a pris du temps, pratiquement 6 mois d'attente et puis ils m'ont accepté et quand ils m'ont accepté, je me suis inscrit chez Actiris. Alors quand j'ai donné tous les papiers, et quand j'ai ramené chez Actiris plus tard la reconnaissance, et le numéro visa, alors ils m'ont dit écoute, comme tu as déjà ton visa et tu as déjà fait pratiquement 6 mois ou 8 mois d'attente, alors c'est mieux ... Ils m'ont demandé *comment tu vis, j'ai alors dit ... Comme tu as maintenant ton équivalence, tu peux aller au CPAS pour t'inscrire pour avoir un peu d'aide pour continuer à vivre parce que sans aide, ça sera difficile pour toi aussi longtemps que le boulot n'est là mais, rassure-toi, comme tu as déjà le visa ça va marcher dans quelque*

*temps mais, le CPAS aussi aura le droit de te reconnaître parce que tu es accepté ici, et puis ça va aller. C'est comme ça que je me suis présenté dans les bureaux du CPAS pour avoir une aide en attendant, et cela n'a fait que deux mois et ils m'ont écrit une lettre pour me présenter parce que je ne connaissais pas l'histoire des articles 60. Je ne sais rien, moi je continuais à chercher du travail ailleurs surtout quand j'ai eu le visa, cela m'a motivé et j'ai commencé à déposer de CV à gauche et à droite. En même temps, j'étais inscrit au CPAS, aussitôt, deux mois après, ils m'ont dit qu'ils ont un travail pour moi. Je dois me présenter au CPAS, je suis venu à la convocation et j'ai eu l'assistante sociale qui a commencé à m'expliquer que l'article 60 est un job mais qui est sous article 60, ceci cela. D'abord, elle m'avait dit d'aller au chômage parce que j'avais travaillé en Allemagne, je suis allé m'inscrire pour le chômage et non pour l'aide du CPAS, mais au chômage, ils m'ont dit que le fait que tu as coupé ton contrat en Allemagne et que tu as fait déjà plus qu'une année sans travailler ce n'est plus possible mais si tu étais venu dans les trois mois, on aurait pu prendre le droit de l'Allemagne. Mais comme tu es au chômage et que tu n'as plus travaillé, on ne peut plus te donner un chômage ici, tu dois obligatoirement chercher du boulot, ou travailler d'abord pendant deux ans, et puis tu peux avoir le chômage c'est comme ça que l'assistante sociale m'a tout expliquer après le refus du chômage. Je suis revenu, j'ai présenté les papiers, elle a dit alors dans ce cas on va te trouver un job ici, juste on a une maison de retraite à côté, et ce travail on l'appelle article 60, tu y travailler en attendant... pour moi, je n'avais pas de choix, j'ai dit ok je vais travailler. Quand elle m'a dit, c'était avec possibilité d'engagement, elle m'a dit comme tu as ton visa, si tu travailles bien, il y a une possibilité d'engagement. Après, elle m'a donné un rendez-vous, je me suis présenté auprès des responsables de la maison de repos pour l'entretien ça s'est bien passé et puis, on m'a dit que tu commences. Eux aussi m'ont dit que si tout se passe bien, il y a une possibilité d'engagement, d'une embauche définitif après. C'est comme ça que j'ai accepté avec espoir qu'après, si tout se passait bien, il y aura un engagement définitif. C'est ça ce qu'ils m'ont dit, c'est ça que j'ai retenu et c'est ce qui m'avait motivé de venir. Pour moi, je pensais que je pouvais peut-être commencer et en attendant je continue à faire mes CV si ailleurs, j'avais une suite favorable, je pouvais partir mais avec risque aussi si je partais... parce que l'assistante sociale m'a dit au cas où tu pars et qu'il y a coupure de contrat, tu ne vas plus retoucher l'aide sociale que tu as ici pour payer le loyer. C'était ça la difficulté. J'étais obligé d'accepter avec espoir que j'aurais cette embauche, c'est pourquoi je me suis retrouvé dans le CPAS avec l'article 60.*

- Qu'avez-vous pensé de votre accueil et de votre formation à votre arrivée au CPAS?

Réponse :

Ouais, ouais, l'accueil a été favorable ? ça m'a motivé de voir le premier jour de voir que les responsables étaient des différentes origines (blanc, marocaine, d'Afrique noir,.. ). Ça m'a fait quand même cet enthousiasme de voir que non, les gens sont bien considérés parce que c'était une société multiculturelle. Alors c'est ça qui m'a plus motivé, je me suis dit puisqu'il y a déjà des gens qui sont là depuis longtemps, ça m'avait motivé et j'étais rassuré que tout aller bien. J'étais bien accueilli.

Et la formation à votre arrivée ?

Non, non, on n'a pas eu de formation. Après l'entretien, on me dit tu montes, on monte, et puis on me présente au 3<sup>e</sup> étage. On me dit vous connaissez le travail vous avez une expérience, bon voilà ce qu'il faut faire, voilà l'équipe est là et puis voilà !

- Votre avis concernant l'Art.60 a-t-il changé depuis votre engagement? Si oui, en quoi?

Réponse :

Pour moi, je trouve très mal, je considère un peu trop mal ce mot-là, « article 60 », de traiter les gens comme ça, une catégorie de gens « article 60 » c'est un peu gênant, parce que ici je vis ça ici, bon ! avec moi peut être pas parce que je suis dans le personnel nursing, je suis dans le personnel infirmier, le personnel qualifiant et tout je suis un peu mieux considéré, mais je vois comment mes collègues d'ici, tous ceux qui ont des contrats définitifs ou fixes, ils voient d'un œil un peu ...ils regardent les autres d'un regard un peu haut quoi, comme s'ils sont haut et les autres sont bas ! quand surtout quand on sait c'est un article 60, tu vois, cette dénomination-là .. ah non c'est un article 60, tu vis on te qualifie, tu as une qualification comme si tu es une petite chose, ça c'est quelque chose que je trouve si on pouvait... pourquoi considérer les gens comme article 60, et puis on le dit, et ceux qui sont ici les considèrent comme des bons à rien des petits, des gens qui sont venues et qui sont passagères, qui vont partir , ah c'est gêne un peu. Moi, je ne le vis pas parce que j'ai une qualification, je suis dans la boîte et puis aussi j'ai une dignité, j'ai une personnalité que je ne laisse pas le ... donc je ne crée de problème à personne, je me respecte, je vis très bien dans mon cas, donc les gens aussi me respectent, ils n'ont pas d'opportunité de ma faire n'importe quoi ! et puis, ils savent que j'ai une qualification donc voilà ? c'est ça un peu la différence mais quand on n'a pas de qualification comme par exemple

tel que je vois les filles qui font la logistique, le nettoyage par rapport au service nursing donc les infirmières comme ils les traitent, on les considère comme des moins que rien ! Même si tu es aide-soignante, aussitôt qu'il y a un souci, tu sens déjà qu'on dit non ! C'est un article 60, tu vois cette dénomination classifie directement dans une catégorie où tu n'es pas à la même hauteur que...au même niveau que les autres. Tu vois c'est ça qui fait un peu mal, quand on appelle quelqu'un. , quand quelqu'un vient , la première chose qu'on vous dire ici, nous avons quelqu'un qui va commencer « un article 60 », automatiquement on te considère comme , tu n'es moins que rien, tu es qui n'a pas assez de considération.

- Quel est l'aspect le plus positif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Ici, je suis très content, je suis bien intégré et je me sens bien. Franchement ça je l'ai toujours dit même quand mon accompagnateur est venu faire l'évaluation, j'ai eu l'occasion de parler avec lui. Il m'a aussi convoqué au bureau, on a parlé, je suis franchement ici à l'aise. C'est pourquoi, je souhaiterais rester parce que je me sens bien, je maîtrise bien mon travail et les gens qui sont ici m'acceptent, mes collègues l'attente est cordiale, on est bien tant que le travail est fait aussi cordialement, tout est bien. Franchement là, dans le travail, je suis vraiment satisfait. De mon lieu de travail, je suis très satisfait.

Ce contrat m'a apporté une stabilité financière qui me permet de vivre et de résoudre tous les problèmes, pas tout mais mes besoins primordiaux, c'est ça le positif que j'ai dans ce contrat de travail. Je touche mon salaire ponctuellement et ça me permet de régler tous les petits problèmes que j'ai dans ma vie

Et par rapport aux tâches ?

C'est ce que je fais, il y a une petite différence ici, le niveau que moi, j'ai....., moi , j'ai travaillé plus dans les hôpitaux en Allemagne et puis le formation que les allemands donnent aux aides-soignants est un peu différent avec la formation ici. Ici, c'est comme s'ils ne sont pas vraiment qualifiés, on vous limite ...En Allemagne, on pousse les aides-soignantes dans certaines tâches des infirmiers, tu comprends. Donc les aides-soignants font plus, donc es médicaments, tout ce qui est prise de sang, de truc comme ça en Allemagne, les aides-soignants sont formés pour ça. Cela dit en Allemagne on eut avoir seulement un seul infirmier ici qui fait juste peut être l'administration, et tout le reste est fait par es aides-soignants parce qu'ils sont formés. Ils sont capables de tout ! et donc cette formation, moi, je l'ai et je le fais mais arrivée ici, je me rends

compte que même soigner une plaie ce n'est pas dans les compétences des aides-soignantes, même une tension, on le fait parce que personne ne le dit, mais ce n'est pas dans la compétence des aides-soignantes. Ici, c'est comme si les aides-soignants sont trop diminués, décalés un peu ce n'est pas bien ! la seule chose que je trouve regrettable c'est ça parce que je crois que je n'évolue plus. Je risque de perdre davantage tout ce que j'avais comme acquisition que j'ai fait dans les hôpitaux en Allemagne, dans les maisons de retraite en Allemagne, tout ce que je faisais mais ici je ne suis plus vraiment à la mesure de l'exercer parce que la loi d'ici est tout à fait contre. On peut le faire s'il arrive quelque chose, je serais condamné, on me dira mais ...tu vois certaine chose ça cet aspect-là, je suis un peu, je regrette un peu là-dessus mais sinon.

- Quel est l'aspect le plus négatif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Cette connotation-là d'article 60, je vis ça mal, malgré que directement comme ça on ne me le dit pas, personne n'ose me le dire mais le fait de voir que quelqu'un qui est comme moi, et qui est traité comme ça. Je me dis mais si on traite l'autre comme ça, c'est indirectement moi parce que je suis aussi article 60. Mais personne n'ose venir me dire en vis à vis comme ça que toi tu es article 60. Mais quand je vois via à vis des autres et que je le suis aussi automatiquement, même si on dit mais toi tu as une qualification, ça ce sont des excuses mais la façon dont les gens qui pris en considération, donc ils sont moins considérées. Je me sens dans le paquet.

Donc vous sentez la différence auprès des autres collègues articles 60 et pas nécessairement vous directement ?

Ça je le vois, il y a une discrimination à chaque fois que quelque chose se passe et que tu es article 60 on commence d'abord par dire que c'est là où le point faible on dira c'est l'article 60 là pour justifier, moi, je ne le vis pas personnellement mais je vois comment ça se passe avec les autres alors que je suis dans les mêmes conditions sauf que peut-être ils ne m'ont pas traité ainsi mais.. tu vois, il ya une nouvelle qui a commencé au premier niveau, au 1<sup>e</sup> étage je crois qu'elle vient d'un pays d'Afrique. La première information qui nous arrive c'est quoi, il y a encore une nouvelle article 60 qui est engagée tout ça. Quand on vous dit ça ce n'est pas pour vous dire qu'on a engagé une nouvelle personne mais c'est pour vous monter qu'il y a une catégorie de personne qui n'a pas de valeur qui est encore là. Donc c'est pour armer les autres dans leur travail. On dit celle-là.. tu comprends ? Ce sont des petits choses psychologiques qu'il faut savoir comprendre, on te dis pas mais on te classifie directement, et cette classification-là,

moi, je vis ça très mal au moment où je sais que le boulot est fait, c'est pareil, il n'y a pas de différence mais surtout les filles qui sont nouvelles ici, aussitôt qu'il y a quelque chose on dit que c'est un article 60 qu'est-ce qu'ils veulent dire ?

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec votre fonction?

Réponse :

Oui, la base, c'est la base, les soins : laver les gens, les soigner ça c'est la base mais, il y a maintenant des petites qualifications qu'on a fait en Allemagne telles que les médicaments, les soins, programmer les médicaments, préparer les transfusions, donc tout ça tu vois ! Ici, un aide-soignant n'est pas capable de faire une transfusion ou de préparer une transfusion, les appareillages tout ça non ! mais là on prépare les appareillages, on mettait tout en place donc tu fais, on te laisse faire, on te montre comment faire donc tu fais comme une infirmière, on te permet de faire tu vois et puis, on te montre exemple, toutes ces poches de testomie, changer des poches, tous ces gens-là qui ont des... donc tout ça en Allemagne les aides-soignants les faisaient, donc l'expérience est beaucoup plus que la fonction. Ici, ce sont des infirmiers qui font ces tâches. De fois j'arrive même à voir que l'infirmière la chose qu'elle a fait n'est pas comme ça, je suis obligé de corriger mais je ne peux pas aller plus loin parce que pour éviter des conflits de fois, j'observe et je laisse faire ce sont des choses que moi, j'ai plus dans la tête, ici aucun aide-soignant peut le faire par la loi d'abord. Mais la base c'est la même base.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec vos intérêts personnels?

Réponse :

Non, non non ! Ce n'est pas en adéquation, sauf que ce que j'ai dit le seul regret que je constate que plus je reste et plus j'avance donc je perds certaines capacités, certaines compétences, certaines qualités, certaines choses qui vont s'échapper que je faisais mais que je ne ferais plus peut être pendant des nombreuses années. C'est ça ce que je trouve un peu en regret. Parce qu'ici, je ne peux pas prendre une glycémie à quelqu'un, je ne peux pas faire des injections, etc...

En Allemagne, les infirmiers n'en faisaient plus, sauf quand les aides-soignants ne sont pas là. Ce sont des aides-soignants qui font la glycémie, les injections sous cutanées tout ça ce sont des trucs qu'on faisait, tu vois, tu as la liste, tu vas-tu prends la glycémie, tu sais les médicaments qu'il faut donner tout tout tout. On a même des formules qu'on a apprises pour

calculer le dosage à donner seulement par la mesure de glycémie, il y a une formule mathématique qu'on peut faire et puis tu sais combien d'unités à donner dans chaque cas, mais ce sont des choses quand tu n'appliques plus ça tu es perdu !

- Que pensez-vous de votre encadrement (accompagnement) par votre assistant social?

Réponse :

Avec mon accompagnateur, on s'est vu je crois deux fois deux. La première fois c'est quand il est venu faire mon évaluation ici au service. Quand je suis venu au CPAS, j'ai plus vu madame X( assistante sociale) , et puis j'ai commencé. Mon accompagnateur après la première évaluation avec mes responsables, il m'a ensuite convoqué dans son bureau, on a parlé mais il n'y avait rien tout était en ordre. Donc on a rien dit même ici, je n'ai jamais vu mes responsables formulés une remarque sur quelque chose qui devait se faire été qui n'a pas été faite.

- Vous sentez-vous autonome dans votre travail?

Réponse :

Ouais, ouais, je me sens autonome. Par exemple maintenant, c'est moi qui gère tout l'étage parce qu'il n'y a pas d'infirmiers et donc c'est moi qui gère tout l'étage, tout est entre mes mains. Et puis, eux aussi commencent à me laisser parce qu'ils savent que... ils sentent en moi que je suis capable de le faire et donc j'ai eu cette confiance et puis je gère l'étage sans problème.

- Ressentez-vous une sécurité d'emploi par rapport à votre travail Art.60?

Réponse :

C'est là où ça me fait peur parce que les compétences sont là, je suis à l'aise mais je crois ne soyons pas hypocrites ils ont bien avec moi. Mais, je sais qu'il y a un problème de budget, si le budget le permet ça ira. C'est là où je peux hésiter, je ne sais pas savoir comment évolue le budget parce que je n'ai pas d'influence sur ça et je me pose des questions, est-ce que ça va être positif que je sois gardé ou bien, un jour on me dira que tu es bien mais le budget ne permet pas qu'on te garde. C'est ça qui crée un peu une insécurité.

### **Partie III : Effets de l'article 60**

- Pensez-vous avoir acquis de nouvelles compétences/qualifications en travaillant?

Réponse :

Ici, rien, je peur plus que de recevoir...je n'apprends rien ici, j'ai tout appris ailleurs pendant plus de vingt ans de métier en Allemagne.

- Si vous avez de nouvelles compétences, comment faites-vous pour entretenir ces nouvelles qualifications?

Réponse :

Non !

- Votre travail a-t-il un impact sur votre santé?

Réponse :

Naturellement, je suis quelqu'un... je suis un combattant, un homme dur d'esprit, dur à cuire, résistant et c'est tout à fait normal que tout le monde a la fatigue mais on récupère et on vient, je suis là, je suis en bonne santé. Je suis ici depuis pratiquement 16 mois, et je ne suis jamais absent pour cause de maladie, ni pour quoi que ce soit, pas d'excuses, je suis toujours là et toujours en forme. Pas d'excuses de 5 minutes, je vais m'excuser le médecin ou quoi Non ! je suis là du matin au soir aux heures du travail et je suis ponctuel et si on doit voir les gens qui sont ponctuelles dans cette maison, je n'hésiterais pas de dire que je suis le premier ou le deuxième. C'est la discipline que j'ai reçu là où j'étais en Allemagne.

- Votre travail a-t-il un impact sur votre mental?

Réponse :

Non, non ! je crois que je me sens bien c'est ce que j'ai dit. Le moral est au zénith, je suis quelqu'un qui ne se laisse pas aller comme ça. Je suis sûr de moi, je suis bien. Je ne ressens pas vraiment d'impact dans mon mental.

- Votre réseau social a-t-il évolué depuis votre engagement?

Réponse :

Oui, j'ai mes collègues ici, que je ne connaissais pas avant, des nouveaux ou nouvelles avec qui on a des nouvelles relations.

- Vous sentez-vous différent de vos collègues non-artisans 60?

Réponse :

Déjà répondu à cette question.

**Partie IV : Dimension perspective**

- Qu'est-ce que vous pensez faire après votre contrat article 60 ?

Réponse :

Continuer à travailler, si je ne suis pas ici, je vais rechercher ailleurs. Je serais obligé de chercher et pas croiser les bras, si comme on me l'a promis si ça marchait on me retenait ici Dieu merci, je reste définitivement et je continue à la même allure, je travaille, je ne dois pas baisser les bras. Si on me disait non, déjà 3 ou 4 mois avant, il faut que la chose soit bien éclairée. Je vais poser la question à la direction si on me rassure c'est bon alors si on ne me rassure pas, je serais obligé de commencer déjà à envoyer mes CV ailleurs pour ne pas attendre que je finis ici et que je suis à la maison, au chômage ça je ne vais pas vivre ça. Donc 3 ou 4 mois avant la fin de mon contrat, si je suis rassuré ici ça va tant mieux et si je ne suis pas rassuré, je commencerais de nouveau à envoyer mes Cv ailleurs pour essayer de continuer pour ne pas rester d'abord à la maison, et puis euhh Non ! qui ait la continuité.

- Est-ce que vous pensez que cette expérience vous aidera à retrouver un autre travail ?

Réponse :

Je suis aide-soignant formé, j'ai mes diplômes et j'ai travaillé pendant des années. J'ai donc l'expérience et je crois que sans doute si j'envoie mes Cvs et que l'employeur voit et s'i a vraiment besoin de quelqu'un il fera appel à moi.

- Est-ce que vous appréhender de retourner au chômage ?

Réponse :

Je ne souhaiterais pas me retrouver au chômage. Ce n'est pas une vie pour moi de rester au chômage même pour quelques mois. Comme je le dis d'ici le mois d'août de cette année, il faut au moins avec mon employeur ici de mettre les choses au clair. Si l'espoir est là ça va sinon sans le cas contraire pour éviter de me retrouver au chômage, il faut déjà, je suis ici mais je commencerais déjà à postuler à d'autres maisons, à d'autres institutions pour que si quelque part on m'acceptait et que ici on me disait ça ne va pas, je serais obligé de partir pour ne pas me retrouver au chômage, c'est ce que je ne vais pas vivre, d'abord finir ici, aller deux ou trois mois au chômage en restant à la maison et puis commencer à postuler, non ! je postulerai déjà à partir d'ici trois mois avant.

- Est-ce que vous pensez que vous garderez les liens que vous avez tissés durant votre contrat article 60 ? Avez-vous gardé les liens que vous avez tissés durant votre contrat article 60 ?

Réponse :

Bien sûr que les collègues qui sont ici ce sont mes collègues avec qui on a des relations qui vont au delà du travail. Donc même si je suis ailleurs, on va toujours se téléphoner, on va se voir pas des circonstances et cela ne m'empêchera pas de garder les relations.

**Conclusion de Tommy**

Non ! je crois que tout est clair.

Date de l'entretien : **29 mai 2019**

Nom d'emprunt de l'interviewer : **Jacques**

Lieu de l'entretien : CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

Durée : **32 minutes**

### **Partie I : Questions générales**

- Quelle est votre définition de l'art.60?

#### Réponse :

C'est pour aider les gens qui sont au CPAS, pour les aider, enfin pour les donner une chance de travailler jusqu'à ce qu'ils ouvrent le droit. Enfin pour faire une expérience aussi parce que souvent c'est des gens qui sont déjà un moment au CPAS, je pense et c'est pour les ouvrir donc euh par après le chemin pour trouver du travail ou au moins accès au chômage s'ils ne trouvent pas du travail directement après leur Art.60.

- Quel est votre vécu par rapport à votre travail? Quand vous étiez article 60 ?

#### Réponse :

Oui, mais, ça m'a ouvert, euh, ouvert comment un monde que je ne connaissais pas parce qu'avant je n'avais jamais entendu de l'article 60, par exemple. Et donc j'ai fait l'expérience aussi, j'ai appris des choses et ça m'a ouais, ça m'a changé ma vie vraiment de pouvoir euh.. d'avoir la chance de pouvoir travailler en tant qu'à, avec article 60.

Ok, vous parler de chance, pourquoi vous dites chance ?

Parce que s'était dans mon cas très difficile à trouver du travail, je n'avais pas travaillé pendant 17 ans et vu mon âge aussi euh même avec des diplômes, je sollicitais beaucoup mais je n'avais pas vraiment beaucoup de réponses, tu vois. C'est quand même aussi, ouais, Je pense que pour des personnes plus âgées je vais dire c'est quand même une sorte de te remettre dans le bain, tu vois ce que je vais dire....

## Partie II : Représentation de l'activité professionnelle

- Quelle a été votre réaction lorsqu'on vous a annoncé que vous alliez débiter un contrat Art.60? Pourquoi cette réaction?

### Réponse :

Oui, j'étais content parce que j'avais encore une autre proposition mais là ce n'était pas encore sûr que j'allais être engagé et donc j'ai dit oui, oui je vais parce que j'avais encore des tests à faire là-bas et j'ai dit je vais laisser tomber ça pour justement pouvoir, en plus s'était plus près de chez moi et tout, mais surtout pour pouvoir directement j'avais envie vraiment de commencer à travailler quoi, j'avais vraiment oui j'étais au bout, j'ai vraiment pris cette chance à deux mains pour dire ouais comme ça je commence très vite et ça n'a pas duré longtemps non plus qu'on m'a annoncé que je commence tu vois, il n'y avait pas beaucoup de temps entre les deux.

- Qu'avez-vous pensé de votre accueil et de votre formation à votre arrivée au CPAS?

### Réponse :

Très bien, j'étais ouais ! J'étais bien suivi euh, j'étais, j'ai eu aussi le temps pour euh me former quoi je vais dire, on m'a laissé vraiment le temps pour tout comprendre, tout jusqu'à ce qu'au moment où je sentais oui, ce que qu'on m'avait dit. On m'avait dit oui si tu te sens capable de le faire. Fais-le avec toujours quelqu'un à côté de toi et euh, tu vois ce que je vais dire..

Et l'accompagnement par les assistants sociaux ou les responsables de service qu'on vous a offert ?

Oui, c'était bien, j'étais vraiment bien suivi euh avant et aussi pendant le travail on pouvait toujours euh...aller vers l'assistant ou oui vers le service ouais, euh.. ISP.

- Votre avis concernant l'Art.60 a-t-il changé depuis votre engagement? Si oui, en quoi?

### Réponse :

C'est-à-dire euh l'article 60, beh, comme je ne le connaissais pas avant bon j'ai ... non quoi. Je ne savais pas ce que s'était donc quand on m'a appris que je pouvais donc commencer à travailler tel nombre des jours, ça m'a oui, ça m'a mis heureux, j'étais heureux quoi.

- Quel est l'aspect le plus positif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Il n'y en a beaucoup mais oups le plus positif, c'est, pour moi c'est de rencontrer les gens, tu vois, le social, pouvoir aider les gens aussi, de faire....

D'avoir la possibilité de leur donner ne fis que l'attestation. Moi, j'aime bien aider les gens donc ça me ....

Et la proximité alors ? Vous m'avez parlé de la proximité que s'était tout près, est-ce un avantage aussi pour vous ?

Oui, Oui, parce que je n'ai pas de permis de conduire, bon c'est vrai, il n'y a l'abonnement, euhhh, mais quand il n'y a grève et tout, moi je ne suis pas quelqu'un qui va rester très facilement chez moi, à la maison, mon travail précédent aussi, je travaillais à la Bourse, quand il n'y avait pas des bus, j'allais à pieds quoi donc euh, mais c'est vrai pour moi c'était plus facile bien sûr, c'est .. Bien sûr à 5 minutes à pieds çaaaa, c'est ....

Par rapport à l'horaire ? et au salaire ?

Oui, l'horaire est fixé mais ça oui, je n'ai jamais eu de problèmes avec ça. Ni avec le salaire parce que euhhh, parce que....

Et pour le salaire ?

Behhh, pour moi, oui mais j'attends des échos, que ce n'est pas, mais pour moi oui, je trouve que, enfin déjà, tu as déjà une chance pour aller travailler, et oui, pour moi le salaire n'a pas joué un rôle pour faire un choix quoi, pas dans mon cas en tout cas.

- Quel est l'aspect le plus négatif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Oh, ...

Un exemple ?

Ouais, qu'on n'a pas toujours heinnn ... je vais donner un exemple, par exemple, les gens qui téléphonent, on sait que les assistants sociaux, ils ont beaucoup de travail mais, euhhh, il y a de

fois qu'ils ne rappellent pas la personne, et la personne continue à appeler, appeler, appeler, et euhhh,....

Ça reste-t-il un stress ?

Oui, ça porte quand même... oui, à la fin on a peur quand le téléphone sonne, façon de dire, qu'on a peur quand le téléphone sonne si c'est de nouveau avec la même personne. On ne sait pas toujours quoi dire, tu vois mais à la fin, on ne sait plus quoi dire parce que, on dit toujours, oui, laissez vos coordonnées que la personne va vous rappeler, l'assistant va vous rappeler. On envoie une première communication à l'assistant mais si l'assistant ne rappelle pas la personne euhh, ça.....

Pensez-vous parfois que les personnes vous agressent à cause de ça ?

Oui, oui, ça arrive régulièrement par, au téléphone ou même quand ils viennent à l'accueil pour.... verbales alors on n'a pas encore eu des euhhhh.

Ça reste une agression ?

Ouais, ouais, quand l'assistant ne rappelle pas ça vient sur nous en premier alors, on a souvent déjà eu alors, on appelle l'assistant ou l'assistante sociale et alors la personne est très gentille avec son assistant social mais avec nous ils sont très agressifs. Dès que l'assistant social est là, ils sont calmes donc c'est comme si c'était notre faute, enfin il y a en qui ne veulent pas comment dire euhhh. Ils ne croient pas qu'on a passé la communication, tu vois surtout que si c'est toujours la même personne qui rappelle et à la fin qu'il dit mais vous n'avez jamais passé la communication ? on dit mais oui, à chaque fois mais alors ils ne croient plus quoi.

Est-ce que l'assistant social ne calme-t-il pas le jeu en ce moment-là ?

Ben ça ce peu s'il est là, mais, ahh parfois, il se cache dans son bureau donc....

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec votre fonction?

Réponse :

Oui, je pense, oui, j'ai des qualifications, j'ai un diplôme supérieur, études supérieures, je suis instituteur primaire, mais ça oui depuis le début je savais déjà que je n'allais jamais exercer ça mais j'ai continué mes études pour avoir un diplôme en plus quoi.

Et rapport à votre expérience professionnelle ?

Oui, oui parce que là aussi je faisais l'accueil, je recevais des gens donc ça m'a quand même aidé aussi mais ce n'était pas si agressif qu'ici. Je vais dire ici, il y a l'argent et tout. Ailleurs (Actiris), on n'avait pas euhhh, on ne payait pas, il y avait aussi des gens qui venaient réclamer tout mais ce n'était pas la même chose.

C'est surtout l'aspect argent tu vois, surtout, chaque fois à la fin du mois que les gens commencent à appeler, « *je n'ai eu mon RIS, je n'ai pas ...* » donc ça c'est la période où il y a plus des agressions, et nous on ne peut pas dire à l'accueil que vous n'avez pas droit et que vous n'avez pas été payé, il faut prendre contact avec votre assistant social, nous, on n'a pas accès pour voir si la personne n'a pas été payée ou non.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec vos intérêts personnels?

Réponse :

//

- Que pensez-vous de votre encadrement (accompagnement) par votre assistant social durant votre contrat ?

Réponse :

Ben, j'ai euhh oui, bien. Elle était là quand j'avais besoin d'elle euhh donc elle m'a bien accompagné. Je pouvais toujours aller chez elle si j'avais des ennuis euhh, oui il n'y a pas de soucis.

- Vous sentez-vous autonome dans votre travail?

Réponse :

Oui, oui, quand même, c'est vrai qu'on doit respecter les règles et tout, mais oui je trouve que je me sens absolument autonome.

- Ressentez-vous une sécurité d'emploi par rapport à votre travail Art.60?

Réponse :

Non, enfin, je vais dire euhh, on sait qu'un jour article 60 va se terminer, et on sait normalement que ça ne va être renouvelé, tu vois donc euhh. Ça donne bien sûr sur ton cv une expérience en plus, mais est-ce que ça assure pour après ? La sécurité du travail, je dirais qu'on n'est pas sûr.

### **Partie III : Effets de l'article 60**

- Pensez-vous avoir acquis de nouvelles compétences/qualifications en travaillant?

#### Réponse :

Oui, oui, la façon de dire quelque à la personne, de dire quelque de fragile à la personne ça ici, j'ai appris ça parce que je n'avais d'expérience ...là nous plus euhh.

Donc dire quelque chose de difficile aux gens ?

Oui, dire quelque chose de difficile aux gens pour qu'ils comprennent que c'est comme ça la décision, par exemple. Oui, pour les expliquer certaines décisions.

Et par rapport à l'horaire ?

L'horaire, non, j'avais déjà appris le fait de venir à l'heure. Par rapport à l'horaire, je n'ai rien appris, moi, je suis quelque de ponctuel. Moi, je n'ai pas eu de problème avec l'horaire.

- Si vous avez de nouvelles compétences, comment faites-vous pour entretenir ces nouvelles qualifications?

#### Réponse :

Oui, on a besoin de ça tous les jours, donc c'est par euhh expérience quoi, tu vois, on utilise presque tous les jours donc, c'est la pratique qui fait que tu ne perds pas cette nouvelle expérience quoi.

- Votre travail a-t-il un impact sur votre santé?

#### Réponse :

Non, non, moi, je suis une personne qui ne stress pas beaucoup, tu vois, je dirais telle personne ou telle autre oui mais, moi, personnellement non parce que je reste calme, je ne vais pas m'énerver, je ne vais pas ... même, si la personne m'insulte, je vais rester calme. Si je m'énerve la personne va s'énerver encore plus..... donc pour moi, personnellement, je ne sens pas le stress.

Et la fatigue ?

Il y a des jours, oui, il y a des jours où tu es plus fatigué que d'autres, mais euhh, oui, je gère ça.

Et les conditions de travail ?

C'est vrai qu'on n'est pas à 100% dans des bonnes conditions pour euhh, pour travailler. C'est-à-dire les bureaux, les écrans, ils sont mal mis, tu vois on a par exemple en été, celui qui a son bureau a le soleil en plein visage et l'autre a le soleil sur l'écran. Oui, oui, nous pouvons avoir des problèmes aux yeux, mais ça c'est plutôt l'organisation. On nous a promis des changements.

- Votre travail a-t-il un impact sur votre mental?

Réponse :

Non, néanmoins, parce que... allez, c'est-à-dire, ici c'est vrai qu'on te dit que tu as un contrat article 60, tu as un contrat ça ne change rien, tu vois tu as un contrat on ne dit pas que c'est un article 60, tu vois, mais entre collègues parfois quand même ça se dit c'est un article 60. Et ça tu as toujours dans ta tête un petit truc dans tête, oui c'est.... Ici dans un an, dans 6 mois, j'ai fini. Ça reste quand même dans ta tête, tu vois parce que ... nous nous sentons quand même différent des autres collègues. Enfin, différent, dans ce sens que tu n'es pas euhhh.

- Votre réseau social a-t-il évolué depuis votre engagement?

Réponse :

Oui, j'ai des collègues qui sont devenus amis, donc euhh ça c'est vraiment, on se voit en dehors du travail, tu vois ça aussi, nous sommes sur le truc Internet. Nous sommes en contact dans les réseaux sociaux en dehors du travail avec certaines personnes donc ça va quand même. Ouais, ouais.

- Vous sentez-vous différent de vos collègues non-articles 60?

Réponse :

Non, comme j'ai dit, il y a toujours un petit truc dans la tête, mais me sentir différent non. On n'était pas autrement traité que les CDI quoi à ce niveau-là.

Non ça pas, je ne le ressens pas comme ça mais juste que ... comment je vais le dire. Chez moi c'était juste l'angoisse. Je sais qu'un article 60 ne reçoit, pas un CDI donc, ça c'est surtout mais ça c'est personnel, je vais dire, il y a un petit truc dans ta tête qui dit que...

Il y a augmentation d'angoisse.

Et par rapport à votre estime de soi ?

Oui, je me sentais, parce que comme j'étais longtemps à pas travailler, je m'isolais de plus en plus, tu vois et en travaillant ça m'a ouvert un nouveau monde comme j'ai déjà dit et donc, je me sentais utile de nouveau, j'avais un but, parce que qu'en tant que pas travailleur, tu te lèves, tu fais ta journée mais, ici, j'ai un but je me lève pour venir travailler pour aider les gens, tu vois donc là oui ça changer ma vie en positif.

Vous sentez-vous une discrimination ?

Non.

#### **Partie IV : Dimension perspective**

- Que faites-vous après votre contrat article 60 ?

Réponse :

Mais je l'ai pas terminé, tu vois, donc j'ai été engagé avant la fin de mon contrat article 60.

- Est-ce que vous pensez que cette expérience vous a aidé à trouver un autre emploi ?

Réponse :

Oui, je pense, il faut quand même, je pense que oui, comment dire, moi l'engagement m'a donné la certitude que je faisais bien mon travail et que j'avais bien compris de quoi il s'agissait quoi. L'expérience que j'avais me servait quand même à quelque chose

- Est-ce que vous appréhender de retourner au chômage ?

Réponse :

Non, ça me dit...enfin si on n'a pas de choix, on n'a pas de choix je vais dire mais, si je n'avais eu un contrat fixe déjà avant la fin de mon article 60. J'aurais postulé, tu vois pour euhh ! de préférence pour ne pas tomber au chômage. Je n'ai jamais été au chômage. Enfin si après mes études avant de retrouver mon premier travail. J'ai eu quelques mois de chômage, mais euhh !, non ça me faisait peur de retourner au chômage

- Avez-vous gardé les liens que vous avez tissés durant votre contrat article 60 ?

Réponse :

Oui, oui, même des personnes qui ne travaillent même plus ici que j'ai encore des contacts avec régulièrement. On s'écrit, on s'est vu encore. On est encore allé manger ensemble tu vois.

**Conclusion de Jacques**

Je vais encore une fois dire que j'étais très content et que j'ai d'avoir reçu, enfin d'avoir eu la chance de pouvoir travailler comme article 60. Oui ça me, oui euhhh !. Je remercie vraiment euhh mon assistant social et le service ISP. Que ça existe quoi aussi, ça ouvre beaucoup des possibilités.